

A woman with long, flowing, reddish-brown hair is captured in motion, running or dancing on a rocky cliff. She is wearing a white, strapless, flowing dress that billows around her. The background features a dramatic coastline with dark, rocky cliffs and a deep blue ocean under a clear sky. The overall mood is dynamic and artistic.

Rapport annuel

Conseil des Arts du Canada

05-06



Page couverture : la danseuse Margie Gillis, dans *a stone's poem*, photo prise à Cape Spear, à l'extrême est des côtes de Terre-Neuve. Margie Gillis a été la première danseuse de danse moderne à recevoir l'Ordre du Canada et la première artiste à promouvoir la danse moderne en Chine post-révolutionnaire.

Photo: Cylla von Tiedemann

Rapport

annuel
05/06

49^e Rapport annuel



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

www.conseildesarts.ca

Conception graphique : Alejandro Contreras
Imprimé au Canada par : Groupe d'imprimerie St-Joseph

ISBN : 0-88837-200-0

Canada



Rapport annuel

Conseil des Arts du Canada

05/06

On peut consulter le *Rapport annuel*
2005-2006 du Conseil des Arts du Canada
et prendre connaissance de renseignements
additionnels sur les subventions, les prix et
autres au www.conseildesarts.ca.



La foire du livre *Word on the Street Toronto*, 2005. Avec l'aimable permission de : WOTS / Jason Chow

Table des matières

Rapport de la présidente	4
Rapport du directeur	6
Rapport de gestion	8
Contexte des activités	9
Objectifs, stratégies et rendement	11
Aperçu financier	19
États financiers	24
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	25
Rapport du vérificateur	26
États financiers et notes	27
Régie	46
Réflexions de l'ancien directeur	60

Rapport de la présidente



La création du Conseil des Arts du Canada en 1957 a été le fruit d'une décision audacieuse et visionnaire, ayant pour objectif d'exploiter le riche potentiel de talent créatif canadien et de satisfaire la soif des Canadiennes et des Canadiens pour l'art et les récits de leur pays.

Un simple regard rétrospectif sur ces cinquante années confirme que l'investissement soutenu de fonds publics dans les arts a incontestablement exercé une profonde influence sur notre pays et nos collectivités, ainsi que dans nos vies. Aujourd'hui, le secteur des arts et de la culture apporte une contribution de 40 milliards de dollars à l'économie canadienne et emploie près de 600 000 personnes. Le Canada compte plus de 130 000 artistes professionnels. Plus de 80 % des Canadiens prennent part à des activités artistiques ou culturelles. Partout dans le monde, les artistes canadiens frappent l'imagination du public.

Tout en célébrant cinquante années de réalisations artistiques, nous devons non seulement tracer un bilan, mais aussi imaginer l'avenir. Si nous ignorons ce que demain nous réserve, nous savons toutefois que nous traversons une période de changements, tant en ce qui a trait à la constitution de la population, à l'urbanisation croissante, aux progrès technologiques, aux comportements des consommateurs et aux habitudes de loisirs qu'aux transformations globales. Partie intégrante de la société, les arts subissent également une pleine mutation.

Le Conseil des Arts et toute la communauté artistique canadienne doivent donc se situer dans ce nouvel environnement. Nous devons suivre de près l'évolution des pratiques artistiques et les développements en matière de culture. Nous devons toujours anticiper les effets des grands phénomènes de société et tenir compte des répercussions du marché sur les arts et la culture. De plus, nous devons associer davantage les Canadiennes et les Canadiens à la vie artistique et créative de ce pays afin que tous partagent l'immense plaisir, le sentiment d'inspiration et la satisfaction que procurent nos arts de la scène, notre littérature et toutes nos créations artistiques.

Moteurs de croissance et pôles de créativité, les arts jouent un rôle considérable dans nos villes et nos collectivités. Ils favorisent l'épanouissement de lieux de vie aux dimensions humaines, de

lieux novateurs, florissants et diversifiés. Si elles veulent occuper une place économique prépondérante à l'échelle du monde, les villes doivent continuer à alimenter et à célébrer la créativité sous toutes ses facettes. Essentiel à l'économie créative, le développement culturel consolide la réputation internationale du Canada.

Tout ceci a pour effet bénéfique et pour valeur ajoutée de stimuler la participation du public. Les arts ne sont plus l'apanage d'un petit nombre; ils touchent chaque citoyen sans exception. Par conséquent, la voix des arts n'est pas seulement celle de la communauté artistique, elle est aussi la voix des dirigeants locaux, des chefs d'entreprise, de la jeunesse, des institutions d'enseignement, de notre multitude de cultures et des décideurs politiques tous ordres confondus.

Le Conseil des Arts et l'ensemble de la communauté artistique trouvent stimulant de constater que planificateurs, dirigeants municipaux, citoyens et gouvernements de tous les ordres se rallient au point de vue selon lequel un investissement public soutenu dans les arts profite aux collectivités et produit des retombées positives sur le bien-être de l'ensemble de la société.

Les arts enrichissent nos vies, stimulent notre curiosité d'apprendre, encouragent l'interaction multiculturelle, créent des collectivités fortes, nous rassemblent et nous font connaître au monde entier. Le Conseil entend bien continuer à défendre le bien-fondé des arts et à promouvoir l'importance essentielle des arts dans la vie des Canadiennes et des Canadiens.

Enfin, au nom de la communauté artistique et de la population du Canada, je remercie mes collègues du conseil d'administration pour le grand dévouement et l'imagination dont ils font preuve dans leur travail. En outre, j'aimerais ici faire l'éloge de notre ancien directeur, John Hobday, qui a tenu les rênes du Conseil pendant trois ans et qui a permis non seulement de confirmer la pertinence du Conseil, mais d'y insuffler une force nouvelle. Je vous invite à découvrir, plus loin dans ce rapport, l'état fort judicieux de ses réflexions sur le passé et l'avenir du Conseil.

La présidente,

Karen Kain, C.C.

Rapport du directeur



J'ai été très heureux d'occuper le poste de directeur intérimaire du Conseil des Arts du Canada au cours des derniers mois et, ainsi, de participer à la poursuite de l'engagement du Conseil à l'égard de la vie artistique et culturelle du Canada.

Dans son examen du cadre de régie des sociétés d'État pour l'année 2005, le gouvernement a exigé une plus grande divulgation de l'information financière et de l'information non financière de ses sociétés. Afin de répondre à cette exigence accrue en matière de responsabilisation, le Conseil des Arts du Canada a remanié la présentation de son rapport annuel pour 2005-2006.

En plus des états financiers du Conseil, le rapport contient :

- un tableau des résultats de rendement à ce jour mis en parallèle avec les objectifs et les stratégies énoncés dans le plan d'entreprise du Conseil;
- un exposé plus complet du rendement financier;
- un rapport sur les pratiques de régie du Conseil.

Au cours des prochaines années, le Conseil des Arts continuera d'apporter des améliorations à ses rapports sur l'information non financière.

En 2005-2006, le Conseil a revu ses pratiques de gestion interne. Nous avons mis en œuvre diverses mesures afin de parvenir à une reddition des comptes plus efficace, notamment en implantant un processus de vérification interne continu et une nouvelle politique globale d'approvisionnement. De plus, nous avons procédé à un remaniement du site web du Conseil afin d'offrir au public une meilleure accessibilité à l'information. Dans le cadre du présent rapport, nous proposons également une communication plus détaillée des informations relatives aux activités du Conseil. Parmi les changements notables, soulignons que nous avons amélioré l'efficacité organisationnelle en rendant le processus de demande de subvention plus accessible et plus convivial, en créant le service électronique *Site Subventions sur Internet* et en optant pour un langage clair et simple lors de la révision des divers formulaires et feuillets de renseignements.

En 2005-2006, le Conseil a accordé 5 780 subventions à des artistes et à des organismes artistiques pour une valeur totale de 120,5 millions de dollars. Il a aussi remis des prix et des bourses pour un montant additionnel de 2,6 millions de dollars provenant des revenus des dotations qu'il administre. La Commission du droit de prêt public, dont les activités sont placées sous l'égide du Conseil, a effectué 14 972 paiements à des auteurs canadiens, ce qui représente un total de 9 millions de dollars. En tout, le Conseil a versé 132,1 millions de dollars en subventions, paiements et prix au cours de l'exercice financier.

À l'approche du 50^e anniversaire du Conseil, je suis assuré que celui-ci, avec la solide détermination qui le caractérise depuis toujours, poursuivra sa mission d'appui à l'excellence dans les arts au Canada et permettra à public toujours croissant, ici et à l'étranger, de profiter pleinement d'un vaste éventail d'œuvres exceptionnelles. Nous continuerons aussi de nous adapter à un environnement artistique et culturel en transformation et aux nombreux défis qui nous attendent.

Dans le cadre de l'examen de rendement de l'année, je tiens tout particulièrement à remercier John Hobday, ancien directeur du Conseil, pour son engagement à l'égard de la prospérité de la communauté artistique et je tiens aussi à le féliciter pour ses nombreuses réalisations.

Le directeur intérimaire,

Mark G. Watters, C.A.

Rapport de gestion



La chanteuse de gorge inuite Tanya Tagaq. Photo : Jim Ross

Contexte des activités

La politique culturelle est aujourd’hui réinventée et transformée par les gouvernements, les communautés artistiques, les conseils des arts (et, particulièrement, le Conseil des Arts du Canada), les défenseurs des arts, les stratèges et les collectivités.

La conception des arts s’appuie de plus en plus sur une compréhension étendue de la culture : les arts et la culture ne sont plus perçus comme des phénomènes distincts ou isolés de la réalité quotidienne, mais comme des parties constituantes de la santé et de la vitalité de la société.

Après avoir essentiellement reposé sur les produits artistiques des créateurs et sur la présentation de ces produits, la conception de la culture s’appuie désormais de plus en plus sur les interactions entre la culture et les citoyens, ainsi que sur une compréhension des effets de renforcement, de revitalisation et de cohésion que produit la culture sur la société. Si l’on tient compte de la géographie et de la grande diversité linguistique, régionale, culturelle, ethnique et raciale de la population relativement petite du Canada, on réalise alors à quel point cette conception correspond à la réalité culturelle canadienne.

Selon cette nouvelle conception, la culture inclut les composantes habituelles des arts professionnels, soit le patrimoine et les industries culturelles, mais ne se limite pas à celles-ci. Elle englobe également l’ensemble des activités artistiques auxquelles les gens participent (sur les plans amateur, récréatif, informel et communautaire), la culture populaire et commerciale, l’éducation, le design, les lettres et sciences humaines, la « culture de la rue » ainsi que toutes les manifestations par lesquelles la société exprime ses normes et ses idéaux sociaux, moraux et politiques.

Au sens large, cette vision associe les arts et la culture aux éléments constitutifs et fondamentaux de l’innovation et de la créativité dans la société. Elle conçoit ainsi la vitalité artistique et culturelle comme étant la responsabilité de chaque membre de la société.

Cette conception de la culture opère un changement de perspectives : le point de vue axé sur l’artiste se transforme en un point de vue orienté sur le « citoyen ». Ainsi, l’importance accordée aux infrastructures culturelles cède le pas aux répercussions constructives de la culture sur la société; l’accent est désormais mis sur la demande de produits culturels plutôt que sur l’offre; l’attention se porte plus sur la contribution de la culture au mieux-être des collectivités que sur les avantages personnels que chaque individu peut en tirer.

Ces différentes perspectives rendent compte des modifications connexes qui se produisent au sein de la société.

Les changements démographiques dans les villes et les pays

Plus la composition de la population canadienne se diversifie sur les plans culturel, ethnique et racial, plus les Canadiens et les observateurs internationaux prennent conscience du caractère unique du modèle sociétal canadien ainsi que de la diversité et du respect mutuel sur lesquels ce modèle repose.

S’appuyant sur sa dualité linguistique, sur ses spécificités régionales, sur ses riches cultures autochtones et sur la présence de personnes originaires de diverses parties du monde, le Canada possède toutes les composantes pour favoriser une société d’inclusion qui prône des valeurs d’ouverture et de compréhension. La conscientisation accrue à la diversité identitaire se réalise par une attention soutenue aux relations étroites entre la culture et les valeurs sous-jacentes du pays considéré comme un tout.

Le monde : une aire ouverte

À l’ère numérique, les gens, au-delà des frontières, communiquent à haute vitesse et obtiennent instantanément une foule de renseignements et de produits culturels. Par leur vibrante présence, les Canadiens d’origines culturelles diverses relient spontanément

ment le Canada aux autres pays. Ce riche patrimoine culturel renforce l'ouverture du Canada au monde et offre un vaste ensemble d'idées créatives dans lequel chacun peut puiser.

Par le biais des nombreux voyages effectués et des échanges de toutes sortes, les Canadiens, dont les jeunes en grand nombre, approfondissent leurs connaissances des diverses pratiques culturelles et apprennent à apprécier ces cultures. Cela les sensibilise davantage à la relation entre culture et société.

Les répercussions de la technologie

Les progrès technologiques, notamment l'Internet, modifient les modes de création et la façon dont le public expérimente l'art.

Bien que spectacles et expositions demeurent les principaux moyens de présentation des arts, la technologie offre un accès direct et souvent gratuit aux arts. Si les conséquences de ces avancées technologiques ne sont pas encore tout à fait claires, nous savons que, dans certains cas, elles remettront en question nos conceptions des droits d'auteur et de propriété intellectuelle, et contourneront les traditionnelles « voies d'accès » aux arts.

Franchir les frontières

À une époque où la valeur de la création de nouveaux liens jouit d'une reconnaissance, la communauté des arts convient de plus en plus que :

- la coexistence des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux de soutien aux arts est une force de l'appareil culturel canadien et que ces organismes de soutien doivent collaborer pour optimiser leur incidence collective sur la viabilité à long terme des arts;
- les organismes de soutien aux arts doivent tenir compte des pratiques interdisciplinaires qui sont de plus en plus nombreuses, de la distinction qui s'estompe entre « commercial » et « non commercial », ainsi que des nouveaux partenariats que développent les artistes professionnels avec les collectivités.

De leur côté, les organismes prennent conscience de la nécessité de dépasser toute structure traditionnelle et d'évoluer vers une meilleure intégration par le biais de mécanismes structurels, de

stratégies communes ou de nouveaux partenariats. Ce vent de changement parcourt l'ensemble du secteur culturel.

Responsabilisation : nouvelles exigences quant à l'utilisation des fonds publics

Au Canada et dans tous les pays industrialisés, les gouvernements insistent sur une responsabilisation accrue à l'égard des dépenses des fonds publics et sur des méthodes d'évaluation plus précises de l'utilisation de ces fonds. Les conseils des arts et les ministères de la culture voient à utiliser leurs fonds de façon à ce qu'ils servent au mieux l'intérêt de la société.

Les effets et les avantages sociaux des arts et de la culture

Il est difficile de quantifier les avantages que procurent les arts aux individus et aux sociétés. Toutefois, de nombreuses recherches sont en cours au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays afin d'établir des mesures qualitatives et quantitatives fiables des effets sociaux des arts et de la culture. Bien que nos connaissances présentent encore de grandes lacunes, les recherches fournissent graduellement certaines certitudes sur le nombre croissant d'effets positifs. Celles-ci indiquent que les arts :

- stimulent la créativité et l'innovation;
- créent des collectivités saines, dynamiques et attrayantes;
- intensifient l'implication civique;
- contribuent au mieux-être des villes et des collectivités, ainsi qu'au développement économique;
- approfondissent la compréhension de la notion de différence et le respect interculturel;
- projettent, ici et dans le monde entier, l'image d'un Canada créatif, vibrant et cosmopolite.

Les arts sont au centre de la vie créative du Canada. Les artistes sont les créateurs et les producteurs de réalisations sans lesquels la culture et les arts n'existeraient pas. Les artistes sont une source inépuisable et continue de renouveau. Le Conseil des Arts suit de près ces développements et en discute avec ses clients, ses principaux interlocuteurs et ses partenaires.

Objectifs, stratégies et rendement

Le mandat principal du Conseil des Arts du Canada est énoncé à l'article 8 de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* : « L'objectif du Conseil des Arts est de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. »

Le rôle d'organisme national de soutien aux arts du Conseil, qui découle directement de ce mandat, est le suivant :

- soutenir la création et la production d'œuvres de valeur et encourager l'excellence dans un vaste éventail de formes d'art;
- veiller à ce que les réalisations des artistes canadiens et des organismes artistiques soient accessibles au public du Canada et du monde entier;
- sensibiliser le public aux arts ainsi qu'aux bienfaits des arts sur l'ensemble des citoyens de la société;
- fournir, à tous les ordres de gouvernement ainsi qu'à toute autre partie, selon les besoins, des conseils d'experts et des recommandations sur les questions qui ont des répercussions sur les artistes et les organismes culturels.

Dans son plan d'entreprise pour les exercices de 2005-2006 à 2007-2008, le Conseil, s'appuyant sur son rôle, a fixé trois objectifs opérationnels ainsi que diverses stratégies relevant des exercices de planification menés pour lesdites périodes. Ces objectifs et stratégies sont révisés annuellement et mis à jour au besoin afin qu'ils reflètent le mandat du Conseil, qu'ils soient toujours pertinents aux activités courantes de fonctionnement et qu'ils cadrent avec les ressources financières dont disposent le Conseil. Le présent rapport annuel expose les progrès qu'a réalisés le Conseil des Arts du Canada par rapport aux stratégies et aux objectifs opérationnels fixés.

Les trois objectifs opérationnels sont :

- I. Recentrer le soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts de façon à :
 - a. aider les artistes professionnels et les organismes artistiques à affronter les défis actuels de la création et de la production;
 - b. venir en aide aux artistes et aux organismes artistiques au chapitre de la diffusion de leur œuvre et de l'établissement de liens plus étroits avec le public;
- II. Accroître la capacité des infrastructures de financement des arts (contribuer, par son exemple et ses conseils, au développement d'un important réseau national d'organismes publics et privés de soutien aux arts);
- III. Favoriser la sensibilisation et l'appréciation du public aux réalisations artistiques des artistes canadiens.

Durant l'exercice 2005-2006, le rendement du Conseil quant aux trois objectifs opérationnels énumérés ci-dessus et à leurs stratégies connexes figure dans le tableau des résultats de l'organisme. Les pages qui suivent présentent un sommaire des principaux points relatifs au rendement du Conseil.

Bien qu'il ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les activités du Conseil, le tableau des résultats indique toutefois que les progrès réalisés correspondent aux principaux indicateurs de rendement projetés.

Tableau des résultats

MANDAT : Favoriser et promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art

Objectifs opérationnels	Activités courantes	Stratégies auxiliaires planifiées	Indicateurs de rendement
Artistes et organismes artistiques			
<p>Recentrer le soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts :</p> <ul style="list-style-type: none"> aider les artistes professionnels et les organismes artistiques à affronter les défis actuels de la création et de la production; venir en aide aux artistes et aux organismes artistiques au chapitre de la diffusion de leur œuvre et de l'établissement de liens plus étroits avec le public. 	<p>Artistes Soutenir le développement de la carrière des créateurs artistiques.</p>	<p>Établir une approche plus circonscrite et structurée en ce qui a trait aux subventions accordées aux artistes, en offrant un éventail d'aides correspondant aux éléments clés de la carrière d'un artiste (recherche, création, production, développement professionnel et développement du public).</p> <p>Accorder aux artistes un soutien souple leur permettant de s'engager dans un cycle de création et de production à plus long terme sans qu'ils ne soient associés à un organisme établi.</p>	<p>À la suite d'une vaste consultation nationale, les programmes de subventions en arts visuels ont été modifiés afin de soutenir les artistes à des moments clés de leur carrière. La nouvelle formule a été implantée et bien reçue par la collectivité.</p> <p>Des subventions de projets à long terme pour les artistes ont été instaurées dans toutes les disciplines des arts de la scène et des arts visuels afin de permettre aux artistes de produire des œuvres d'envergure nécessitant une plus longue période d'élaboration.</p>
	<p>Organismes Promouvoir le dynamisme de la création et la viabilité administrative des organismes artistiques professionnels.</p>	<p>Renforcer, dans tous les programmes d'aide au fonctionnement, les critères d'évaluation de la régie et de l'administration, qui s'appliquent aux organismes qui font une demande de subvention.</p> <p>Fournir, dans toutes les disciplines, un soutien qui permette aux organismes recevant une aide au fonctionnement d'avoir accès aux services d'un conseiller afin d'identifier les solutions aux problèmes de régie et de gestion. (Ce programme, intitulé Brigade volante, a été instauré en 1998-1999, au Service du théâtre.)</p>	<p>Des réunions ont été tenues afin de présenter les nouveaux critères aux divers clients. (Ces réunions se poursuivaient à la fin de cet exercice.)</p> <p>Des critères révisés ont été instaurés pour les concours en danse et en théâtre. Ils seront aussi implantés dans d'autres disciplines dans le cadre des concours relatifs aux subventions pluriannuelles.</p> <p>Des programmes de Brigade volante existent désormais dans toutes les disciplines. En 2005-2006, environ 250 organismes se sont partagé près de 1,7 M\$.</p>
	<p>Arts autochtones Fournir un soutien au développement des arts autochtones.</p> <p>Arts de diverses cultures Offrir un soutien au développement des arts de diverses cultures.</p>	<p>Offrir une aide pluriannuelle destinée à accroître la stabilité de l'administration et de la régie au sein d'organismes artistiques de diverses cultures et d'organismes artistiques autochtones.</p>	<p>Un programme similaire à la Brigade volante, intitulé L'envol de l'aigle, a été instauré dans les programmes destinés aux Autochtones.</p> <p>Grâce à un financement additionnel accordé par le ministère du Patrimoine canadien, le Programme d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques de diverses cultures a été prolongé, et un programme équivalent a été mis sur pied pour les organismes artistiques autochtones.</p>

Objectifs opérationnels	Activités courantes	Stratégies auxiliaires planifiées	Indicateurs de rendement
Artistes et organismes artistiques (suite)			
	<p>Promotion internationale Promouvoir la reconnaissance internationale des réalisations artistiques canadiennes.</p>	<p>Multiplier les occasions de diffusion internationale dans toutes les disciplines artistiques et prendre les mesures appropriées pour soutenir le réseau des professionnels (diffuseurs, agents, etc.) qui appuient ce type d'activités.</p>	<p>Le Conseil a amorcé les négociations en vue du nouveau protocole d'entente avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. (Les négociations se poursuivaient à la fin du présent exercice.)</p> <p>Quinze agents des arts de la scène ont participé à d'importants événements internationaux de mise en marché des arts (<i>Scènes : Canada en tournée</i>) à New York, Newcastle, Adelaïde, Singapour et Tokyo. Les résultats ont été positifs et la planification d'une initiative similaire a commencé en mars 2006.</p>
	<p>Promotion nationale Soutenir les tournées aux échelles régionale et nationale, ainsi que le développement de nouveaux publics.</p>	<p>Renforcer l'infrastructure professionnelle dans les domaines de la diffusion et de la présentation afin de stimuler les tournées régionales et nationales</p>	<p>La série d'ateliers sur la tournée intitulée <i>Sur la route</i>, destinée aux artistes professionnels des musiques du monde et de musique folk n'ayant pas effectué de tournée hors de leur marché local, a été présentée à Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Burnaby, Montréal, Halifax et Happy Valley/Goose Bay. Les ateliers, qui ont réuni des artistes, des agents, des gérants et de chevronnés professionnels de la musique, ont favorisé la transmission de connaissances fondamentales et l'établissement de divers contacts permettant d'accroître les occasions de réaliser des tournées. La demande a été forte. Ces ateliers ont donné des résultats concrets.</p>

Objectifs opérationnels	Activités courantes	Stratégies auxiliaires planifiées	Indicateurs de rendement
Infrastructure de financement			
<p>Accroître la capacité de l'infrastructure de financement des arts : contribuer, par son exemple et ses conseils, au développement d'un important réseau national d'organismes publics et privés de soutien aux arts.</p>	<p>Ressources financières Informer le gouvernement fédéral de la nature et de l'ampleur des besoins, ainsi que des possibilités d'investissement dans le domaine des arts.</p>	<p>Aviser le gouvernement du besoin urgent d'un net accroissement du financement des arts afin de pouvoir aider les artistes et les organismes artistiques à surmonter les défis qu'ils rencontrent.</p>	<p>Après avoir amplement discuté avec le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil a élaboré un plan détaillant son utilisation stratégique d'un financement additionnel et en a informé le ministère et les hauts fonctionnaires.</p>
	<p>Recherche Offrir une base de solides connaissances pour l'élaboration des programmes du Conseil et la diffusion des renseignements aux autres bailleurs de fonds et au grand public.</p>	<p>Réorganiser et remanier le site web du Conseil afin que les documents de référence et d'information soient plus facilement accessibles et qu'ils soient présentés sous une forme plus conviviale.</p> <p>Améliorer l'accessibilité et l'efficacité des services à la clientèle.</p>	<p>Le site web a été entièrement remanié et de nouveaux documents de référence y sont maintenant affichés, dont une base de données interrogeable sur les artistes ayant obtenu une subvention du Conseil.</p> <p>Le Conseil a lancé son service électronique de demandes de subvention <i>Si! Subventions sur Internet</i> (en commençant avec les subventions de voyages) et a révisé ses formulaires de demande de subvention afin d'en faciliter la compréhension.</p>
	<p>Réseau fédéral Collaborer avec les ministères fédéraux et les autres organismes fédéraux à l'élaboration et à la bonne exécution des programmes.</p> <p>Autres réseaux Établir des réseaux et des partenariats avec les autres ordres de gouvernement ainsi qu'avec le secteur privé et le secteur des entreprises afin de promouvoir les arts et les objectifs du Conseil.</p>	<p>Promouvoir le partage des connaissances et des différentes expertises auprès des bailleurs de fonds fédéraux, provinciaux/territoriaux, et municipaux, ainsi qu'auprès des entreprises qui soutiennent les arts.</p>	<p>Le Conseil a établi un service de secrétariat virtuel pour l'association des organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC), une association regroupant les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux subventionnant les arts. L'OPSAC, qui prépare une base de données commune, a organisé plusieurs ateliers de développement professionnel destinés aux agents des arts et aux administrateurs.</p>

Objectifs opérationnels	Activités courantes	Stratégies auxiliaires planifiées	Indicateurs de rendement
Infrastructure de financement (suite)			
	Responsabilisation Mettre en pratique les normes de gestion les plus élevées en ce qui a trait aux ressources financières et humaines, à la reddition des comptes et au principe de transparence.	Souscrire aux recommandations faites par Deloitte & Touche dans le cadre de la vérification interne du Conseil, qui a été réalisée sur plusieurs années.	À la suite de sa vérification du processus d'évaluation par les pairs, menée en 2004, la firme Deloitte & Touche a produit, en avril 2005, un rapport sur l'approvisionnement et les contrats. Le Conseil a suivi les recommandations du rapport en élaborant une nouvelle politique globale d'approvisionnement, qui est entrée en vigueur en décembre 2005.
		Maintenir et améliorer les pratiques de régie.	En décembre 2005, tous les membres du conseil d'administration et de la haute direction du Conseil ont participé à une séance d'information d'une journée portant sur les pratiques de régie des sociétés d'État. Cette séance a mis en lumière les responsabilités des titulaires des charges publiques. Le Conseil offre à tous les nouveaux membres du conseil d'administration des séances d'orientation portant sur la régie ainsi que, au besoin, des séances de mise à jour sur les principes de régie.
		Gérer le risque.	Le Conseil a adopté un plan de continuité des activités en cas d'urgence. Le Conseil a revu ses politiques et ses objectifs de placement.
Public canadien			
Favoriser la sensibilisation et l'appréciation du public aux réalisations artistiques des artistes canadiens.	Promotion et célébration Célébrer la richesse et la diversité des réalisations artistiques du Canada.	Effectuer la planification stratégique d'une série de messages, d'activités et d'événements, qui sont subventionnés par le Conseil et qui soulignent l'importance des arts, et ce, dans le contexte du 50 ^e anniversaire du Conseil, en 2007.	La planification étant terminée, les activités étaient en cours d'élaboration à la fin de l'exercice. Les événements liés aux prix ont été ciblés en tant qu'éléments importants des célébrations à venir.

Faits saillants sur le rendement : résultats dans le secteur des arts

La diversité des activités du Conseil en matière de subventions et de services permet d'identifier des résultats propres à certaines régions du pays. Dans la section suivante, chaque sommaire statistique sera suivi d'exemples illustrant les résultats du soutien du Conseil aux artistes et aux organismes artistiques. Le tout donne un aperçu d'ensemble des activités du Conseil.

Artistes

Parmi les 137 000 artistes répertoriés au Canada, 70 % travaillent dans les grandes villes, tandis qu'un nombre significatif œuvrent, à l'échelle du pays, dans de plus petites municipalités ainsi qu'en région rurale. Entre 1991 et 2001, le nombre des artistes professionnels au Canada a augmenté de 29 %, tandis que le taux de croissance de la population active totale a, lui, été de 10 %. Entre 1996-1997 et 2005-2006, le nombre d'artistes auxquels le Conseil verse directement une subvention a connu une croissance de 55 %, passant ainsi de 1 251 à 1 935. De nombreux autres artistes ont bénéficié d'une aide indirecte du Conseil en recevant, pour leurs services, une rémunération d'organismes subventionnés par le Conseil. Par l'intermédiaire de la Commission du droit de prêt public, les auteurs canadiens ont reçu près de 15 000 paiements, totalisant 9 M\$, pour l'utilisation de leurs livres dans les bibliothèques publiques.

- En 2005, l'écrivain de la Colombie-Britannique Patrick Lane a reçu une subvention de 20 000 \$ du Conseil pour terminer son livre *There is a Season*. Ce livre a obtenu d'excellentes critiques, a remporté le prix de 25 000 \$ British Columbia Award (2005) dans la catégorie études et essais, et a été finaliste au prix Charles-Taylor et à un Prix littéraire du Gouverneur général. Cet ouvrage a également été publié aux États-Unis, sous le titre *What the Stones Remember*.

Organismes artistiques

De récents signes dénotant l'amélioration de la viabilité administrative des organismes artistiques professionnels indiquent une croissance de 11 % des revenus des arts de la scène entre 2001 et 2003 (dans toutes les catégories de revenus : recettes, financement public et financement privé) et un accroissement de 4 % du nombre de représentations (cet accroissement est de 9 % pour les représentations destinées à la jeunesse). De 1996-1997

à 2005-2006, le nombre d'organismes recevant des subventions du Conseil a augmenté de 22 %, passant ainsi de 1 769 à 2 163. En 2005-2006, les subventions aux organismes se sont chiffrées à 102,3 M\$.

- En 2006, la Fondation Samuel et Saidye Bronfman a fait don de 1 M\$ au Conseil des Arts du Canada pour doter le prix John-Hobday en gestion des arts.
- Le numéro d'octobre 2005 du plus important magazine européen de danse, *ballet-tanz*, faisait l'éloge des programmes, des politiques et des activités de recherche du Conseil en ces termes : « En visitant le Conseil des Arts du Canada, on constate que les programmes évoluent et que de nouveaux programmes pilotes sont lancés dès que les besoins, les tendances, les domaines de recherche et la compréhension des modes de production artistiques changent. Je ne peux que tirer mon chapeau au Conseil... Il est certain que les ressources et les compétences spécialisées jouent un rôle décisif au Canada. »
- En 2005-2006, *Filumena* (musique de John Estacio, libretto de John Murrell) est devenu l'opéra canadien le plus souvent joué de toute l'histoire. Après la première représentation à Calgary, en février 2003, il a été présenté de nouveau à Banff en juillet 2003, à Ottawa en avril 2005, et à Edmonton en novembre 2005. Il a également été diffusé à la radio et à la télévision de la CBC. En 2006, il a remporté le prix spécial du jury remis par l'industrie du film et de la télévision de l'Alberta. Les subventions du Conseil, notamment le soutien accordé à la production et à l'appui des carrières de la majorité des artistes qui y ont participé, ont contribué au succès de *Filumena* à divers titres.

Arts autochtones

De 1996 à 2001, la population autochtone a connu une croissance de 22 %, pour atteindre 977 000, ce qui représente 3,3 % de la population totale. Pour la même période, la croissance de la population non autochtone a été de 3,4 %. On dénombre 3 100 artistes autochtones au Canada (soit environ 2,4 % de tous les artistes). Parmi les Canadiens qui ont assisté à un spectacle, à un événement artistique ou à une exposition, 29 % ont participé à au moins un événement lié aux cultures et aux traditions autochtones. En 2005-2006, les 13 programmes du Conseil destinés aux autochtones ont reçu plus de 600 demandes de subvention provenant des artistes et des organismes artistiques autochtones. De nombreux autres artistes de toutes les disciplines artistiques ont fait une demande de subvention

dans le cadre des programmes réguliers du Conseil. Environ 200 organismes artistiques autochtones ont reçu une subvention du Conseil des Arts du Canada au cours des dernières années. Au Conseil, le Programme d'accroissement de la capacité destiné aux organismes artistiques autochtones a accordé un total de près de 450 000 \$ à 15 organismes artistiques en 2005-2006, soit lors de sa première année de fonctionnement.

- Grâce au soutien du Conseil, la Qaggiq Theatre Company d'Iqaluit, au Nunavut, a présenté la pièce *Nulijuk*. La directrice artistique, Sylvia Cloutier, et l'écrivain Jonathon Dewar, ont travaillé avec des artistes de la région, des anciens et des jeunes pour élaborer cette pièce de théâtre multidisciplinaire intégrant les tambours inuits, le chant de gorge, la danse traditionnelle et les arts visuels à des approches occidentales du théâtre, de la danse contemporaine et de la vidéo. Reprenant une légende orale inuite, cette production livre un commentaire sur les changements radicaux du mode de vie inuit entraînés par l'influence grandissante du Sud. Cette pièce a été jouée en anglais et en inuktitut.

Arts de diverses cultures

Près de quatre millions de Canadiens (soit 13,4 % de l'ensemble de la population) se considèrent membres des minorités visibles. Le taux de croissance de cette population est six fois plus rapide que celui du reste de la population. Environ 12 000 artistes (ou 9 % de tous les artistes du Canada) appartiennent aux minorités visibles, et 90 % d'entre eux vivent dans les grands centres urbains. De 1991 à 2001, le nombre d'artistes appartenant aux minorités visibles a augmenté de 74 %, ce qui correspond à un taux de près de 2,5 fois le taux de croissance générale des artistes (qui est de 29 %). Parmi les Canadiens qui ont assisté à un spectacle, à un événement artistique ou à une exposition, 28 % ont participé à une représentation mettant en vedette les diverses cultures. Plus de 200 organismes artistiques de diverses cultures ont reçu une subvention du Conseil des Arts du Canada au cours des dernières années, dont 73 dans le cadre du Programme d'accroissement de la capacité. En 2005, le Conseil a signé un protocole d'entente avec le ministère du Patrimoine canadien afin d'augmenter le soutien à l'accroissement de la capacité des organismes artistiques des diverses cultures de 500 000 \$ par année, pendant trois ans. En 2005-2006, ce programme a accordé un total de plus de 2 M\$ à 71 organismes.

- En 2005-2006, la variété de subventions accordées dans le domaine des musiques de diverses cultures a continué de s'accroître. Grâce à sa toute première subvention du Conseil, Emeline Michel, figure iconique de la musique haïtienne, a amorcé sa recherche sur les sources de la musique twoubadou (troubadour) présente dans la musique haïtienne. Emeline Michel tente ainsi de saisir et de documenter une tradition orale qui risque de disparaître rapidement et de lui donner une nouvelle vie par le biais de compositions contemporaines.

Le percussionniste canado-trinidadien Mark Mosca et le compositeur et arrangeur Keith Dindayal ont exploré les timbres, les tonalités, le volume ainsi que les conventions rythmiques et harmoniques de la musique des tambours métalliques (*steel drums*), afin d'en étendre la pratique à la musique contemporaine. Il s'agissait de la première subvention du Conseil accordée spécifiquement à la musique des tambours métalliques.

- Le percussionniste canado-trinidadien Mark Mosca et le compositeur et arrangeur Keith Dindayal ont exploré les timbres, les tonalités, le volume ainsi que les conventions rythmiques et harmoniques de la musique des tambours métalliques (*steel drums*), afin d'en étendre la pratique à la musique contemporaine. Il s'agissait de la première subvention du Conseil accordée spécifiquement à la musique des tambours métalliques.

Diffusion internationale

En 2005-2006, le soutien du Conseil aux activités internationales a totalisé plus de 10 M\$, dont 2 754 389 \$ ont été accordés par l'intermédiaire des programmes ciblés sur la diffusion internationale (p. ex., le Programme de subventions à la traduction internationale); et 7 480 514 \$ ont été accordés dans le cadre de programmes non ciblés.

- Les artistes, les agents et les distributeurs constituent une importante présence canadienne lors des foires artistiques internationales et des autres événements de marketing :
 - Lettres et édition : la foire du livre de Francfort, en Allemagne; la foire du livre de Belgrade, en Serbie-Monténégro;
 - Arts visuels : la foire des arts ARCO, à Madrid, en Espagne; la foire Art Basel, en Suisse;
 - Arts médiatiques : le Sundance Film Festival, aux États-Unis; le Festival international du film de Rotterdam, aux Pays-Bas; le festival Transmediale, à Berlin, en Allemagne; et le Festival international du court-métrage, à Clermont-Ferrand, en France;
- La Montréalaise Marie Chouinard a continué de faire la manchette dans les principaux festivals internationaux. La chorégraphie *BODY_REMIX/les_VARIATIONS_GOLDBERG*, qui a été présentée à la Biennale de Venise et à d'autres endroits en Europe, en 2005, a intéressé sept coproducteurs (dont cinq sont actifs à l'échelle internationale) qui ont décidé d'investir plus de 160 000 \$ dans cette production. Le festival ImPulsTanz de Vienne et la Fondation Gulbenkian de Lisbonne ont confirmé leur intérêt pour une tournée de cette production en 2006.

- La poète Linda Rogers a été désignée poète internationale de l'année par le festival BayLit de 2005 de l'Academi, à Cardiff, au pays de Galles. Une subvention de voyage du Conseil lui a permis de se rendre au festival pour recevoir son prix. L'écrivaine a aussi écrit un roman pour jeunes adultes et a obtenu des subventions en création littéraire du Conseil.

Diffusion nationale

En 2005-2006, des subventions ont été accordées par le Conseil des Arts du Canada à des artistes et des organismes artistiques dans plus de 500 villes et communautés de partout au Canada.

- Dans le document *Du bronze à l'or : un plan de leadership canadien dans un monde en transformation* (février 2006), le Conseil canadien des chefs d'entreprise a signalé certains éléments qui permettent de constater que « la créativité artistique et culturelle joue un rôle important dans la transformation des collectivités en destinations de prédilection pour les personnes habiles dans leur métier. »
- En 2005-2006, grâce aux subventions du Conseil, 233 organismes ont organisé près de 2 500 séances de lecture dans divers lieux, notamment des écoles et des bibliothèques. Ces lectures, et leurs auteurs, ont rejoint un auditoire évalué à plus de 137 000 enfants et adultes.
- Statistique Canada a constaté que les festivals représentent le segment du secteur culturel qui connaît la croissance la plus rapide. En 2005-2006, le Conseil a subventionné 128 festivals représentant une grande variété de disciplines artistiques. Par l'intermédiaire de ces festivals, de nombreuses nouvelles œuvres ont captivé un auditoire réceptif. Par exemple, *Between Midnight and the Rooster's Crow* de Nadja Drost, a remporté le prix décerné à un moyen métrage documentaire exceptionnel, au festival Hot Docs International Documentary Film de Toronto, en 2005. Le film s'est aussi classé parmi les 10 premiers choix du public. Le Conseil, qui figure au nombre des commanditaires des prix du festival Hot Docs, a également subventionné les dernières étapes de la réalisation du film.
- Les communautés des Premières nations, les projets d'habitation de centre-ville, les écoles, les parcs, les forêts, les prairies et les rues des villes comptent parmi les lieux où les projets du Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté ont pris forme depuis que le Conseil a établi ce programme, il y a quatre ans. En 2005-2006, de Charlottetown à Port Moody en passant par Inukjuak, 77 projets dans diverses communautés ont obtenu des subventions totalisant 1 011 528 \$.

Aperçu financier

BILAN — POINTS SAILLANTS

Actifs à court terme

Voici les actifs à court terme du Conseil des Arts du Canada en date du 31 mars 2006 et du 31 mars 2005 :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Équivalents de trésorerie	4 940 \$	1 614 \$
Revenus de placements débiteurs	1 847	3 917
Débiteurs	954	4 793
Frais payés d'avance	217	211
Montants liés aux instruments financiers dérivés	3	555
	<u>7 961 \$</u>	<u>11 090 \$</u>

En date du 31 mars 2006, le solde cumulé des actifs à court terme s'établissait à 7,961 millions de dollars, soit une diminution de 3,129 millions de dollars des 11,09 millions de dollars rapportés au 31 mars 2005. Les équivalents de trésorerie, qui sont investis à court terme dans un fonds commun et gérés par un gestionnaire de portefeuille professionnel, sont passés de 1,614 million de dollars au 31 mars 2005 à 4,94 millions de dollars au 31 mars 2006. Ces fonds ont rapporté 2,92 % en 2006 et le délai moyen pondéré avant échéance était de 50 jours (en 2005, le rendement était de 2,63 %; et le délai moyen pondéré avant échéance, de 37 jours). Les revenus de placements débiteurs ont diminué de 2,07 millions de dollars à la suite d'un changement d'instrument de placement durant l'exercice. Précédemment, une fraction du portefeuille du Conseil a été investi dans un fonds découvert de la zone des marchés EAEO, et des contrats de change à terme ont été conclus afin de protéger le placement, entraînant la constatation d'un gain sur change durant la même période en 2005. Depuis la transition à un nouveau fonds, la composante liée à la devise est incluse dans le fonds et n'est plus comptabilisée séparément. Les débiteurs aussi ont diminué de 3,839 millions de dollars depuis l'exercice précédent. Cette dimi-

nution s'explique surtout par l'inclusion d'un crédit parlementaire à recevoir de 3,474 millions de dollars au solde de 2005.

Placements

La valeur comptable des placements s'est accrue de 24,025 millions de dollars durant l'exercice. Le coût s'élevait à 298,04 millions en date du 31 mars 2006. Cette augmentation est attribuable au réinvestissement des distributions de revenu et des gains en capital. Le Conseil investit dans des fonds communs qui sont gérés par des gestionnaires de portefeuille professionnels. En date du 31 mars 2006, 74,5 % des fonds sont investis sur le marché international des actions, 18,6 % sur le marché des obligations canadiennes, 2,5 % dans des fonds de couverture, 3,8 % dans des fiducies de revenue et 0,6 % dans des biens immobiliers canadiens. Le Conseil progresse vers un portefeuille qui calque son taux de référence dans chacune de ces catégories d'actifs, tel qu'il est stipulé dans sa politique de placement. Au cours de l'exercice 2006-2007, on procédera à des investissements supplémentaires dans les biens immobiliers et les fonds de couverture. La pondération de chacune de ces deux catégories atteindra 4 % au cours des prochains exercices. Le financement de ces nouveaux placements viendra de la fraction du portefeuille qui est actuellement affectée au marché international des actions. Le portefeuille privilégie les titres de croissance, mais il contient également des titres de revenu puisque le budget de fonctionnement du Conseil dépend des revenus de placements. Le Conseil gère les actifs avec le concours du comité de placements. Le comité se compose de professionnels externes possédant de l'expérience dans les placements de ces classes d'actifs. Les membres du conseil d'administration du Conseil siègent également au comité de placements.

Œuvres d'art et instruments de musique

Les œuvres d'art et les instruments de musique sont inscrits sur le bilan du Conseil à une valeur comptable de 19,591 millions de

dollars en date du 31 mars 2006, une hausse de 492 000 \$ par rapport à l'exercice précédent. Durant l'exercice, le Conseil a reçu un don d'œuvres importantes de la part de Transports Canada ainsi que de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, en vertu de la politique d'aliénation de biens excédentaires de l'État. Nous avons inscrit le don d'une valeur estimative de 598 000 \$ à sa valeur d'expertise, conformément à nos conventions comptables. Nous nous sommes également départis d'œuvres d'une valeur comptable de 128 000 \$ durant l'exercice.

Autres immobilisations

Les autres immobilisations comprennent le matériel de bureau et les améliorations locatives. Elles se sont dépréciées d'une valeur comptable nette de 76 000 \$ au cours de l'exercice. L'amortissement a compensé la valeur des acquisitions du matériel de bureau durant l'exercice.

Passif à court terme

Voici le passif à court terme du Conseil des Arts en date du 31 mars 2006 et du 31 mars 2005 :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Crédit bancaire	1 528 \$	1 782 \$
Subventions à payer	20 327	21 324
Créditeurs et charges à payer	2 368	2 517
Crédits parlementaires reportés	1 984	3 289
Montants liés aux instruments financiers dérivés	42	526
	<u>26 249 \$</u>	<u>29 438 \$</u>

En date du 31 mars 2006, le solde cumulé du passif à court terme s'établissait à 26,249 millions de dollars, une diminution de 3,189 millions de dollars en regard de l'exercice précédent. Le crédit bancaire représente les chèques en circulation qui ont été inclus dans les dépenses de l'exercice, mais qui n'ont pas encore été compensés par la banque du Conseil. Les subventions à payer qui n'ont pas été versées aux bénéficiaires ont aussi été incluses dans les dépenses de l'exercice du Conseil. Le solde des

comptes créditeurs et des charges à payer découle des activités du Conseil et se rapproche du solde de l'exercice précédent. Les crédits parlementaires reportés, qui sont ceux reçus pour les activités d'un exercice ultérieur, seront comptabilisés dans le revenu de l'exercice durant lequel les dépenses correspondantes seront engagées.

Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif incluent les trois montants suivants pour 2006 et 2005 :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Revenus reportés	2 487 \$	2 553 \$
Avantages sociaux futurs	1 543	1 424
Contributions reportées	3 675	992
	<u>7 705 \$</u>	<u>4 969 \$</u>

Les revenus reportés se rattachent aux revenus de location de la Banque d'œuvres d'art perçus d'avance, et à la fraction non amortie de l'avantage incitatif relatif au bail reçu du locateur du Conseil, le Groupe Immobilier Oxford. Les avantages sociaux futurs découlent des droits à une prestation de départ ou de retraite des employés du Conseil. Ceux-ci augmentent généralement avec chaque année de service additionnelle gagnée par les employés du Conseil. Les contributions reportées représentent le revenu gagné sur les dotations dont l'utilisation est affectée. En 2006, le solde de ce compte a considérablement augmenté à la suite du rendement tiré du placement de ces fonds au cours du dernier l'exercice.

Dotations privées

Les dotations privées ont augmenté de 2,064 millions de dollars au cours de l'exercice, pour atteindre 71,539 millions de dollars au 31 mars 2006. Ce chiffre comprend les contributions cumulatives pour dépenses en capital et les surplus affectés pour chacun des fonds de dotation en fin d'exercice. La dotation Killam demeure la dotation la plus importante en fin d'exercice.

Avoir

L'avoir se compose des quatre éléments suivants pour les exercices se terminant les 31 mars 2006 et 31 mars 2005 :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Dotation – contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Surplus lié à la dotation	142 245	121 245
Surplus – investi dans des œuvres d'art et instruments de musique	19 591	19 099
Surplus non affecté	12 587	14 378 \$
	<u>224 423 \$</u>	<u>204 722 \$</u>

La somme de 50 millions de dollars continue de refléter la contribution initiale au fonds de dotation, versée au moment où le Conseil a été fondé en 1957. Le surplus lié à la dotation a augmenté de 21 millions de dollars au cours de l'exercice, en raison du rendement favorable des placements. Selon la politique du Conseil, si les revenus d'investissement d'une année dépassent ceux prévus au budget, le montant excédant les prévisions est transféré au surplus lié à la dotation. Le total de 142,245 millions de dollars au 31 mars 2006 représente la somme des rendements excédentaires des placements depuis la fondation du Conseil. Le Conseil inscrit également dans l'avoir un montant équivalant à la valeur de ses œuvres d'art et de ses instruments de musique. Le solde de l'avoir est constitué du surplus non affecté et inclut les budgets des subventions non versées des exercices antérieurs, ainsi qu'une réserve devant permettre un déroulement sans heurts des activités du Conseil.

Redressement des résultats de 2005

Le Conseil des Arts du Canada a redressé ses résultats de 2005 afin d'établir une comparaison tant de son aperçu financier que de ses états financiers. Un redressement s'imposait, car les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada avaient été mal interprétés en 2005. Les placements avaient été classés au titre des éléments monétaires en 2005, alors qu'ils auraient dû continuer, comme auparavant, à être classés comme non monétaires. En conséquence, la valeur comptable des placements, habituellement calculée selon le taux de change historique à l'acquisition, a plutôt été calculée en fonction des taux

de change en vigueur à la date du bilan. Le Conseil a corrigé cette erreur dans la période correspondante et a présenté l'incidence de cette correction dans la note 17 de ses états financiers. Il n'y a d'incidence en 2006 que sur le solde d'ouverture du surplus non affecté.

ÉTAT DES RÉSULTATS — POINTS SAILLANTS

Crédit parlementaire

Le crédit du Conseil des Arts s'établissait à 151,683 millions de dollars pour l'exercice terminant le 31 mars 2006. Bien que ce montant excède de 710 000 \$ les prévisions budgétaires, il est de 428 000 \$ inférieur à celui de l'exercice précédent. Cette situation résulte de l'annulation du crédit supplémentaire prévu pour 2005-2006. Le Conseil attendait 1,651 million de dollars de ce crédit.

Revenus nets de placements

En 2006, le Conseil des Arts a touché 26,151 millions de dollars en revenus nets de placements. Ce chiffre dépasse de 22,762 millions de dollars les revenus nets de l'exercice précédent et de 16,09 millions de dollars les prévisions budgétaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. Les marchés financiers sur lesquels le Conseil investit sont très diversifiés et ont connu un rendement exceptionnel au cours du dernier exercice. Le portefeuille du Conseil des Arts a rapporté 16,8 % sur une période d'un an. Les gains nets sur les aliénations de placements constituent la plus grande fraction des revenus de placements pour l'exercice. Durant cet exercice, le Conseil a réalisé ses gains en capital à la suite des transitions effectuées au sein du portefeuille, c'est-à-dire le passage à un fonds commun de placements libellés en dollars canadiens de la zone des marchés EAEO, le passage à un fonds de couverture plus diversifié et la gestion active du portefeuille de fiducies de revenu. Le gain net de change est attribuable à l'appréciation du dollar canadien et au programme de couverture du Conseil. Les revenus d'intérêts et de dividendes sont également d'importants éléments des revenus nets de placements, augmentant de 2,708 millions de dollars par rapport au montant rapporté en 2005.

Le calcul de la prévision budgétaire du rendement des investissements du Conseil se fonde sur une formule qui utilise une

moyenne mobile de trois ans de la valeur marchande du portefeuille, jointe à un taux de nivellement de compte prescrit pouvant atteindre 4,5 % de la valeur marchande moyenne.

Pour les exercices comme celui-ci, où le rendement dépasse les attentes, nous réincorporons le rendement au portefeuille. Cette approche proactive contribue à fournir une stabilité supplémentaire et un rendement à long terme des placements du Conseil. Pour les exercices où le rendement des marchés n'est pas aussi favorable que prévu, la politique permet d'appliquer l'excédent du rendement d'années antérieures (représenté par le surplus lié à la dotation, un élément de l'avoir du bilan), garantissant ainsi une stabilité aux bénéficiaires du Conseil des Arts.

Revenus de la Banque d'œuvres d'art

Les revenus de la Banque d'œuvres d'art sont beaucoup plus élevés que prévu pour l'exercice, et bien supérieurs aux 76 000 \$ rapportés à l'exercice précédent, en raison principalement de l'enregistrement d'un important don de neuf œuvres d'art. Ces œuvres ont été évaluées à 598 000 \$, et ce chiffre est inclus dans les revenus de l'exercice terminé le 31 mars 2006, conformément à notre convention comptable sur la constatation des revenus.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent les montants correspondant aux subventions annulées qui ont été accordées dans des exercices antérieurs, de même que les revenus d'autres sources, tels que les revenus de location de la salle du conseil, les dons, les remboursements de taxes et autres. Il arrive que ces revenus fluctuent d'une année à l'autre, diminuant par exemple de 517 000 \$ cette année par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses de programmes

Elles incluent les trois éléments suivants :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Subventions	132 086 \$	132 328 \$
Services	4 571	3 915
Administration	8 872	9 121
	<u>145 529 \$</u>	<u>145 364 \$</u>

Les dépenses de programmes représentent 91 % des dépenses totales du Conseil en 2006, et une proportion comparable en 2005. Ces dépenses de programmes incluent trois éléments. Les subventions aux artistes et aux organismes artistiques constituent plus de 90 % du total des dépenses de programmes. Les services prennent la forme d'un soutien indirect offert à la communauté artistique et comprennent des éléments tels que les ateliers, la prestation des programmes et la participation à des comités consultatifs. Les frais d'administration font état des coûts directs de la prestation des programmes du Conseil, et ils s'établissent à 185 000 \$ de moins que ce qui avait été prévu dans le budget pour l'exercice qui vient de prendre fin.

Commission canadienne pour l'UNESCO

Le Conseil des Arts du Canada est l'organisme responsable de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Le Conseil a dépensé un montant net de 2,108 millions de dollars en 2006, alors qu'il avait dépensé 1,946 million de dollars l'exercice précédent. Ces coûts se rapportent surtout aux activités de représentation et de promotion de la Commission.

Administration générale

Les dépenses liées à l'administration générale incluent les coûts des services généraux (finances, ressources humaines et technologie de l'information), de la gestion d'entreprise, des communications et des partenariats. Les éléments comprennent les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les services professionnels, l'amortissement, les locaux et autres. Bien que ces coûts dépassent de 1,094 million de dollars les coûts rapportés en 2005, ils s'établissent à 896 000 \$ en deçà de ce qui avait été prévu dans le budget de l'exercice. (Voir tableaux ci-contre.)

MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

L'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a publié trois nouvelles normes comptables qui auront une incidence sur le Conseil des Arts : le chapitre 1530, « Résultats étendus »; le chapitre 3855, « Instruments financiers — Comptabilisation et évaluation »; enfin, le chapitre 3865, « Couvertures ». Ces chapitres établissent des normes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers. Vous trouverez une définition des nouvelles normes, ainsi qu'une description de l'incidence de ces modifications, à la note 2 (k) des états financiers du Conseil. Les normes entreront en vigueur pour l'exercice 2007-2008. Toutefois, le Conseil a choisi de les adopter plus tôt, au cours de l'exercice 2006-2007.

Conseil des Arts du Canada

Bilan en date du 31 mars

	2006		2005	
	(en milliers de dollars)			
ACTIF				
Actif à court terme	7 961	\$	11 090	\$
Placements	298 040		274 015	
Œuvres d'art et instruments de musique	19 591		19 099	
Autres immobilisations	4 324		4 400	
	329 916		308 604	
PASSIF				
Passif à court terme	26 249	\$	29 438	\$
Autres éléments de passif	7 705		4 969	
	33 954		34 407	
DOTATIONS PRIVÉES	71 539	\$	69 475	\$
AVOIR	224 423	\$	204 722	\$
	329 916	\$	308 604	\$

Conseil des Arts du Canada

État des résultats en date du 31 mars

	Réels 2006		Prévus au budget 2006		Réels 2005	
	(en milliers de dollars)					
REVENUS						
Revenus nets de placements	26 151	\$	10 061	\$	3 389	\$
Revenus (coûts) nets de la Banque d'œuvres d'art	805		(20)		76	
Autres	1 530		934		2 047	
	28 486		10 975		5 512	
DÉPENSES						
Programmes	145 529		146 350		145 364	
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 108		2 045		1 946	
Administration générale	12 703		13 599		11 609	
	160 340		161 994		158 919	
Perte nette avant le crédit parlementaire	131 854		151 019		153 407	
Crédit parlementaire	151 683		150 973		152 111	
Excédent (déficit) de l'exercice	19 829	\$	(46)	\$	(1 296)	\$

États
financiers



Heather Ogden, première danseuse, *Le Lac des cygnes*, Ballet national du Canada. Photo : David Cooper

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

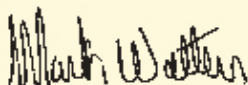
Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis puisqu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et le jugement. La direction a déterminé ces montants par ailleurs raisonnablement fondés pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil des Arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du Conseil sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil des Arts du Canada et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de la vérification et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil des Arts du Canada. Le comité de la vérification et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les vérificateurs internes et la vérificatrice générale du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

Le vérificateur indépendant du Conseil des Arts du Canada, soit la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers du Conseil, sur lesquels elle émet un rapport.

Le directeur intérimaire et secrétaire-trésorier,



Mark Watters, C.A.

Le 26 mai 2006



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

Au Conseil des Arts du Canada
et à la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine

J'ai vérifié le bilan du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

John Wiersema, FCA
Sous vérificateur général

Ottawa, Canada
Le 26 mai 2006

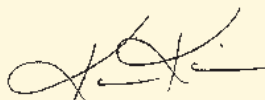
Conseil des Arts du Canada

Bilan au 31 mars

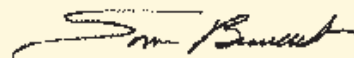
	2006	2005
		(Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
À court terme		
Équivalents de trésorerie (note 3)	4 940 \$	1 614 \$
Revenus de placements débiteurs	1 847	3 917
Débiteurs	954	4 793
Frais payés d'avance	217	211
Montants liés aux instruments financiers dérivés (note 4)	3	555
	<u>7 961</u>	<u>11 090</u>
Placements (note 5)	298 040	274 015
Œuvres d'art et instruments de musique (note 6)	19 591	19 099
Autres immobilisations (note 7)	4 324	4 400
	<u>329 916 \$</u>	<u>308 604 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Crédit bancaire	1 528 \$	1 782 \$
Subventions à payer	20 327	21 324
Créditeurs et charges à payer	2 368	2 517
Crédits parlementaires reportés	1 984	3 289
Montants liés aux instruments financiers dérivés (note 4)	42	526
	<u>26 249</u>	<u>29 438</u>
Revenus reportés	2 487	2 553
Avantages sociaux futurs (note 8)	1 543	1 424
Contributions reportées (note 9)	3 675	992
	<u>33 954</u>	<u>34 407</u>
	<u>71 539</u>	<u>69 475</u>
DOTATIONS PRIVÉES (note 10)		
AVOIR		
Dotation - contribution initiale	50 000	50 000
Surplus lié à la dotation	142 245	121 245
	<u>192 245</u>	<u>171 245</u>
Surplus investi dans des œuvres d'art et instruments de musique	19 591	19 099
Surplus non affecté	12 587	14 378
	<u>224 423</u>	<u>204 722</u>
	<u>329 916 \$</u>	<u>308 604 \$</u>

Engagements (note 14)

Pour le Conseil :



Karen Kain, présidente



Simon Brault, vice-président

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

Conseil des Arts du Canada

État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
		(Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
REVENUS		
Revenus nets de placements (note 11)	26 151 \$	3 389 \$
Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art (note 12)	805	76
Autres	1 530	2 047
Total des revenus	28 486	5 512
DÉPENSES		
Programmes		
Subventions (tableau 1)	132 086	132 328
Administration (tableau 2)	8 872	9 121
Services	4 571	3 915
	145 529	145 364
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 12)	2 108	1 946
Administration générale (tableau 2)	12 703	11 609
Total des dépenses	160 340	158 919
Coût d'exploitation net avant le crédit parlementaire	131 854	153 407
Crédit parlementaire	151 683	152 111
Excédent (déficit) de l'exercice	19 829 \$	(1 296) \$

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

Conseil des Arts du Canada

État de l'évolution de l'avoir pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
		(Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
AVOIR		
Dotation - contribution initiale	<u>50 000 \$</u>	<u>50 000 \$</u>
Surplus lié à la dotation		
Solde au début de l'exercice	121 245	123 600
Somme affectée du (au) surplus non affecté au cours de l'exercice	<u>21 000</u>	<u>(2 355)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>142 245</u>	<u>121 245</u>
Surplus investi dans des œuvres d'art et instruments de musique		
Solde au début de l'exercice	19 099	19 278
Cessions nettes au cours de l'exercice	(128)	(408)
Somme affectée du surplus non affecté au cours de l'exercice	<u>620</u>	<u>229</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>19 591</u>	<u>19 099</u>
Surplus non affecté		
Solde au début de l'exercice, avant redressement	11 580	(625)
Redressements cumulatifs des exercices antérieurs – note 17	<u>2 798</u>	<u>14 173</u>
Solde au début de l'exercice, après redressement	14 378	13 548
Excédent (déficit) de l'exercice	19 829	(1 296)
Somme affectée (du) au surplus lié à la dotation au cours de l'exercice	(21 000)	2 355
Somme affectée au surplus investi dans des œuvres d'art et instruments de musique au cours de l'exercice	<u>(620)</u>	<u>(229)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>12 587</u>	<u>14 378</u>
Solde de l'avoir à la fin de l'exercice	<u>224 423 \$</u>	<u>204 722 \$</u>

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

Conseil des Arts du Canada

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
		(Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (déficit) de l'exercice	19 829 \$	(1 296) \$
Éléments sans incidence sur le crédit bancaire et les équivalents de trésorerie		
Distribution de revenus de placements libellés en devises	(5 666)	(4 357)
Dons d'œuvres d'art	(598)	-
Contributions reportées virées aux (des) dotations privées	2 064	(3 578)
Amortissement – autres immobilisations	930	901
Amortissement – autres immobilisations – Banque d'œuvres d'art	125	117
Avantages sociaux futurs	119	96
	<u>16 803</u>	<u>(8 117)</u>
Variation des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation (note 13)	<u>6 137</u>	<u>(4 429)</u>
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation	<u>22 940</u>	<u>(12 546)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de placements	(98 595)	(182 940)
Vente et échéance de placements	80 236	193 861
Acquisition d'autres immobilisations, d'œuvres d'art et d'instruments de musique	(1 001)	(1 493)
	<u>(19 360)</u>	<u>9 428</u>
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités d'investissement	<u>(19 360)</u>	<u>9 428</u>
Augmentation (diminution) du crédit bancaire et des équivalents de trésorerie	3 580	(3 118)
(Crédit bancaire net) position de trésorerie nette au début de l'exercice	(168)	2 950
Trésorerie nette (crédit bancaire net) à la fin de l'exercice	<u>3 412 \$</u>	<u>(168) \$</u>
Se compose de :		
Équivalents de trésorerie	4 940 \$	1 614 \$
Crédit bancaire	(1 528)	(1 782)
	<u>3 412 \$</u>	<u>(168) \$</u>

(Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers)

Conseil des Arts du Canada

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

1. Pouvoirs, activités et objectifs

Le Conseil des Arts du Canada, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, qui a été modifiée par la suite en 2001 par le Projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil des Arts du Canada n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour les articles 131 à 148 de la section III. Le Conseil des Arts du Canada est un organisme national qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil des Arts du Canada réalise ses objectifs par l'entremise d'un programme de subventions qui s'adresse aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil des Arts du Canada encourt des dépenses d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les dépenses d'administration, qui sont détaillées au tableau 2, représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les dépenses de services relatifs aux programmes représentent principalement les coûts liés à l'attribution des subventions du Conseil. Les dépenses d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à l'informatique, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* assigne au Conseil des Arts du Canada les fonctions et tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO. La Commission conseille le gouvernement canadien sur ses relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission favorise aussi la coopération entre les organismes de la société civile et l'UNESCO.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Voici les principales conventions comptables suivies par le Conseil :

a) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformément aux PCGR du Canada, le Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour l'exercice. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, les revenus de placements débiteurs et la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les montants réels pourraient différer des estimations.

b) Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont inscrits à leur valeur d'acquisition. Ils représentent des placements à court terme fortement liquides, facilement convertibles en espèces pour des montants connus et exposés à des risques de changement de valeur négligeables. Les équivalents de trésorerie figurant au bilan du Conseil comprennent des unités d'un fonds commun à court terme.

c) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant et sont dévalués à la valeur marchande lorsque la perte de valeur est considérée permanente. Les placements peuvent être vendus selon les changements en besoin de liquidités et pour un rééquilibrage de la composition du portefeuille spécifié dans la politique de placement. Les placements en actions libellés en devises sont convertis en utilisant le taux de change historique en vigueur à leur date d'acquisition.

d) Autres immobilisations, œuvres d'art et instruments de musique

Le matériel et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Les acquisitions d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont inscrites à l'actif au prix coûtant. Les dons d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont inscrits à leur valeur d'expertise. Aucun amortissement n'est enregistré pour ces actifs.

e) Avantages sociaux futurs

i) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conditions d'emploi et la convention collective. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Le passif est fondé sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction et il est calculé en fonction des salaires des employés et le nombre d'années de service au 31 mars. Dans le cas d'employés de 50 ans ou plus, avec une année de service ou plus, une semaine de salaire est enregistrée par année de service continu jusqu'à un maximum de 28 semaines. Dans le cas d'employés de moins de 50 ans, avec une année de service ou plus, une demi-semaine de salaire est enregistrée par année de service continu jusqu'à un maximum de 26 semaines. Ces indemnités constituent pour le Conseil la seule obligation de cette nature dont le règlement entraînera des paiements ultérieurs.

ii) Indemnités de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour le Conseil. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations en matière de prestations de retraite du Conseil. Le Conseil n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

f) Surplus lié à la dotation

Lorsque les revenus nets de placements dépassent les revenus de placements budgétés au cours de l'exercice, une somme provenant du surplus non affecté peut être virée au surplus lié à la dotation. Quand les revenus nets de placements sont moindres que les revenus de placements budgétés, une somme provenant du surplus lié à la dotation peut être virée au surplus non affecté. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

g) **Constatation des revenus**

i) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés selon la comptabilité d'exercice et comprennent les gains et pertes réalisés sur l'aliénation de placements, les gains et pertes de change sur les contrats de change à terme échus, les dividendes et intérêts gagnés par les fonds communs et les variations de la juste valeur non réalisées des instruments financiers dérivés non réglés. Les gains et pertes sur les placements vendus durant l'exercice sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés, et l'actif correspondant est supprimé du bilan. Les gains et pertes réalisés représentent l'écart entre le produit de disposition et le prix d'achat, moins les frais liés à la disposition.

ii) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est constaté à titre de revenu de l'exercice pour lequel il est approuvé par le Parlement. Les crédits parlementaires visant des exercices futurs, qui sont reçus du Parlement avant la fin de l'exercice, sont inscrits comme crédits parlementaires reportés. Les crédits parlementaires sont principalement utilisés pour l'exploitation.

iii) Contributions

Le Conseil des Arts du Canada applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou de l'exercice au cours duquel les fonds sont engagés pour le Conseil des Arts du Canada, si le montant peut être raisonnablement estimé et si leur perception est raisonnablement assurée. Les revenus de placements non affectés sont inscrits à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les contributions et les revenus de placements grevés d'affectations d'origine externe sont inscrits comme contributions reportées et sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les contributions de dotations sont constatées à titre d'augmentations directes des dotations privées.

Les contributions en nature sont inscrites à leur juste valeur lorsqu'elles sont reçues.

iv) Revenus de location de la Banque d'œuvres d'art

Les revenus de location d'œuvres d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les revenus nets de la Banque d'œuvres d'art.

v) Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs.

h) Subventions

Les subventions sont inscrites à titre de dépense de l'exercice pour lequel elles ont été approuvées par le Conseil.

i) Instruments financiers dérivés

Le Conseil est exposé à un risque de change puisqu'il détient des titres émis sur le marché international libellés en devises. Le Conseil utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de change.

Les politiques et objectifs de placement du Conseil limitent l'usage des instruments financiers dérivés aux contrats de change à terme dans le but de gérer ce risque. Le Conseil détient ses instruments financiers dérivés jusqu'à échéance et ne les utilise pas pour des fins spéculatives.

Le Conseil n'applique pas la comptabilité de couverture pour ses instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan lors de leur acquisition et en sont retirés à leur règlement. Dès son début ainsi que par la suite, chaque instrument financier dérivé est comptabilisé comme actif ou passif au bilan à sa juste valeur. Les instruments financiers dérivés avec une valeur positive sont inscrits comme un élément d'actif à titre de montants liés aux instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés avec une valeur négative sont inscrits comme un élément de passif à titre de montants liés aux instruments financiers dérivés. Toutes les variations de la juste valeur des dérivés sont constatées à l'état des résultats dans les revenus nets de placements au cours de l'exercice où elles surviennent.

j) Contrats de location-exploitation

Le Conseil s'engage dans des contrats de location-exploitation pour ses locaux. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la dépense pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

k) Modifications comptables à venir

En janvier 2005, l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1530, « Résultats étendus », le chapitre 3855, « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation », et le chapitre 3865, « Couvertures ». Ces chapitres établissent les normes relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers. Ces normes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006, cependant l'adoption anticipée est permise.

Le Conseil a décidé d'appliquer ces nouvelles normes pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2006.

Lors de l'adoption des nouvelles normes, le Conseil devra classer chacun de ses actifs financiers soit comme étant disponibles pour la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ou prêts et créances, et appliquer les méthodes comptables relatives à chacun. Le Conseil devra aussi présenter une nouvelle section dans l'avoir appelée autres éléments du résultat étendu. Le résultat étendu fera état des gains et des pertes non réalisés découlant de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers classés comme disponibles pour la vente.

Ces nouvelles normes auront une incidence sur la façon dont le Conseil comptabilisera ses placements. Le Conseil classera tous ses placements comme disponibles pour la vente, et ceux-ci seront donc comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés lors de la vente ou la cession de ces placements seront inclus à l'état des résultats sous les revenus nets de placement et la compensation viendra de l'état du résultat étendu.

L'incidence d'évaluer les placements à leur juste valeur au 1^{er} avril 2006 sera constatée dans le solde d'ouverture du surplus non affecté. Les résultats des exercices antérieurs ne seront pas retraités.

Le Conseil prévoit adopter la comptabilité de couverture. Les nouvelles exigences contiennent des critères plus rigoureux que les relations de couverture doivent satisfaire afin de respecter les normes requises pour la comptabilité de couverture. Le Conseil prévoit classer ses relations de couverture comme couverture de juste valeur de devise. Pour les couvertures de juste valeur, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture sera compensée à l'état des résultats par la variation de la juste valeur des éléments couverts.

3. Équivalents de trésorerie

L'objectif du Conseil envers sa gestion des liquidités est de s'assurer que la valeur en capital des fonds est conservée, que les placements sont liquides et que les revenus d'intérêts soient maximisés en respectant les contraintes de qualité et de liquidité établies par la politique de placement. Les catégories de placement autorisées sont régies par une politique de placement à court terme approuvée par le conseil d'administration.

Le Conseil investit ses excédents temporaires de trésorerie dans un fonds commun à court terme géré par Legg Mason Canada. Tous les titres détenus dans le fonds sont cotés R1 (bas), A (bas) ou mieux par une agence reconnue de notation. Le fonds comprend des titres émis par différents paliers gouvernementaux ou garantis par ceux-ci, de banques à charte et des titres de sociétés. Sauf pour les titres gouvernementaux garantis, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme ne sont investis dans les titres d'un même émetteur. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, le rendement global du portefeuille était de 2,92 % (2005 – 2,63 %) et le délai moyen pondéré avant échéance au 31 mars 2006 était de 50 jours (2005 – 37 jours).

La valeur comptable nette des équivalents de trésorerie aux 31 mars 2006 et 2005 se rapprochait de la valeur marchande.

4. Instruments financiers dérivés

L'utilisation d'instruments financiers dérivés s'est limitée à des contrats de change à terme. Le Conseil utilise actuellement des contrats de change à terme, qui représentent des engagements d'achat ou de vente de devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe, pour gérer son risque de change. Ces contrats sont normalement pour une durée de trois mois.

Toute opération comporte nécessairement des risques de perte, qui sont de deux ordres. Il y a, d'une part, le risque de crédit, soit le risque que l'une des deux parties à une opération ne respecte pas les modalités de l'entente, entraînant des pertes financières pour l'autre partie, et, d'autre part, le risque du marché, lié aux fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt.

Le Conseil limite son risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties solvables. Au cours de l'exercice, le Conseil a conclu des contrats de change à terme afin de limiter son risque de change sur ses fonds d'actions libellés en devises qui sont gérés par Barclays Global Investors. Le Conseil limite son risque du marché en respectant les plafonds établis par sa politique de placement.

Même si les contrats de change à terme sont mesurés selon leurs montants nominaux, ces montants ne sont pas inscrits au bilan puisqu'ils ne servent seulement qu'à calculer les paiements et ne représentent pas les montants échangés. Des contrats de change à terme, avec un montant nominal de 57 millions de dollars (2005 – 93 millions) et dont la date de règlement est fixée au 5 juillet 2006, étaient en vigueur à la fin de l'exercice.

Conformément à l'abrégé des délibérations du comité des problèmes nouveaux 128, le Conseil comptabilise et évalue ses contrats de change à terme à leur juste valeur, les variations de la juste valeur marchande étant enregistrées aux résultats. La juste valeur nette des contrats de change à terme en vigueur représente un passif net de 39 000 \$ (2005 – un actif net de 29 000 \$) et reflète la juste valeur de la perte nette si leur règlement prenait place le 31 mars 2006. La variation positive de la juste valeur est inscrite au bilan à titre de montants liés aux instruments financiers dérivés comme composante de l'actif, la variation négative de la juste valeur est inscrite à titre de montants liés aux instruments financiers dérivés comme composante du passif et le gain ou la perte net non réalisé est porté à l'état des résultats dans les revenus nets de placements.

Les revenus nets de placements incluent un gain de change de 7,5 millions de dollars (2005 – 8,5 millions) sur les contrats de change à terme échus. Dans les revenus de placements débiteurs, un montant à recevoir de 0,5 million de dollars (2005 – 2,6 millions) a été enregistré pour les contrats de change à terme échus au 31 mars, dont la date de règlement est le 6 avril 2006 (2005 – 6 avril 2005).

5. Placements

	2006			2005		
				(Redressé – Note 17)		
	Prix coûtant		Valeur	Prix coûtant		Valeur
	\$	%	\$	\$	%	\$
(en milliers de dollars)						
<u>Dotation du Conseil des Arts du Canada et autres dotations</u>						
Fonds communs :						
Actions	175 513	\$ 74,6	186 986	\$ 160 802	\$ 74,7	162 085
Obligations	43 818	18,6	44 573	41 408	19,2	42 513
Alternatifs	5 929	2,5	6 123	4 283	2,0	4 523
Fiducies de revenu	8 609	3,7	10 878	8 450	3,9	9 607
Immobilier	1 536	0,6	1 532	472	0,2	470
Hypothèques	-	-	-	1	-	1
	<u>235 405</u>	<u>100,0</u>	<u>250 092</u>	<u>215 416</u>	<u>100,0</u>	<u>219 199</u>
<u>Dotations Killam</u>						
Fonds communs :						
Actions	46 391	74,1	47 498	44 197	75,4	42 568
Obligations	11 598	18,5	11 786	10 961	18,7	11 241
Alternatifs	1 573	2,5	1 625	1 137	2,0	1 200
Fiducies de revenu	2 689	4,3	3 383	2 186	3,7	2 488
Immobilier	384	0,6	383	118	0,2	118
	<u>62 635</u>	<u>100,0</u>	<u>64 675</u>	<u>58 599</u>	<u>100,0</u>	<u>57 615</u>
Total des placements	<u>298 040</u>	\$	<u>314 767</u>	\$	<u>274 015</u>	\$
					<u>276 814</u>	\$

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des Arts du Canada et des autres dotations, ainsi que des dotations Killam sont de générer un rendement réel à long terme afin de financer les coûts d'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil des Arts du Canada investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, dans des fiducies de revenu et dans des fonds de placements immobiliers. Les catégories de placement autorisées ainsi que la composition du portefeuille sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration. Les fonds communs sont gérés par des directeurs de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les taux de référence approuvés par les membres du conseil d'administration, en juin 2004. Ce faisant, la composition de l'actif peut varier selon un minimum et un maximum.

Catégories d'actif	% Actuel	% Minimum	% Référence	% Maximum
Actions	74,5 %	55 %	68 %	80 %
Obligations	18,6 %	10 %	20 %	40 %
Alternatifs	2,5 %	0 %	4 %	6 %
Fiducies de revenu	3,8 %	0 %	4 %	6 %
Immobilier	0,6 %	0 %	4 %	6 %

Au 31 mars 2006, le Conseil visait à atteindre ces taux de référence. Les écarts par rapport à ces taux de référence représentent les actifs en transition d'une catégorie à l'autre.

Les placements dans les fonds commun d'actions comprennent des parts dans quatre fonds communs. Ces fonds communs investissent dans le marché international. Les placements dans le fonds commun d'obligations comportent des obligations du gouvernement canadien et de sociétés qui ont une cote de crédit minimum de BBB établie par une agence reconnue de notation. Les placements dans les fonds communs alternatifs comportent un éventail varié de diverses catégories d'actif sur les marchés canadien et international. Les placements dans les fiducies de revenu comportent principalement des fiducies canadiennes dont : des fiducies de placements immobiliers, des fiducies commerciales et industrielles, des fiducies de redevances liées au cours des produits, ainsi que des fiducies de pipelines et de production d'énergie. Les actifs inclus dans l'immobilier sont des immeubles commerciaux évalués entre 2 et 15 millions de dollars chacun.

Fonds	2006	2005
	Taux de rendement annuel	Taux de rendement annuel
Actions		
Templeton – Fiducie globale – série 2	14,1 %	6,5 %
Barclays – Fonds indiciels	23,1 %	10,6 %
Obligations – Fonds indiciel d'obligations Univers de Barclays	4,8 %	5,0 %
Alternatifs – Fonds mondial Macro de Barclays, classe A et le fonds Global Ascent	35,8 %	11,7 %
Fiducies de revenus - Acuity	36,0 %	18,6 %

Les fonds communs d'actions sont gérés par deux directeurs. Franklin Templeton Investments gère le fonds commun de la Fiducie globale – série 2 de Templeton, un portefeuille actif de titres internationaux. Barclays Global Investors (BGI) gère trois fonds indiciels de façon à offrir un rendement analogue à celui de l'indice mondial. Ces fonds sont : Fonds indiciel d'actions canadiennes de Barclays, le Fonds indiciel d'actions Alpha Tilts, catégorie B, de Barclays et le Fonds indiciel

d'actions Alpha Tilts International, avec couverture en dollars canadiens, de Barclays. Les fonds indiciels d'actions libellés en dollars américains représentent un montant de 56 668 \$ du coût du portefeuille (2005 – 90 062 \$). Les obligations sont du Fonds indiciaire d'obligations Univers, classe A, de Barclays. Le fonds commun d'obligations doit offrir un rendement analogue à celui de l'indice obligataire universel Scotia Capital Markets. Le fonds commun alternatif est le Fonds mondial Ascent, de Barclays. Le fonds commun alternatif doit offrir un rendement analogue à celui de l'indice Scotia Capital 91 jours plus 20 %. Les fiducies de revenu sont des comptes distincts, gérés par Acuity Investment Management. Ces fonds doivent offrir un rendement analogue à celui de l'indice du Fonds indiciaire des fiducies de revenu Scotia Capital. Les placements dans l'immobilier sont gérés par Greiner-Pacaud Management Associates (GPM) et ils seront faits sur une période d'un à deux ans lorsque les occasions de placements surviendront. Les placements immobiliers avec GPM sont encore en phase d'acquisition et leur taux de rendement sur investissement, depuis ses débuts en novembre 2004, est de 2,7 % et n'est pas indicatif de la performance escomptée.

La valeur marchande est fondée sur les cours du marché calculés par les directeurs de placements au 31 mars.

6. Œuvres d'art et instruments de musique

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Œuvres d'art	18 043 \$	17 551 \$
Instruments de musique	1 548	1 548
	<u>19 591 \$</u>	<u>19 099 \$</u>

La Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada possède le plus grand nombre d'œuvres d'art contemporain canadiennes au Canada, soit près de 17 500 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 2 930 artistes. La Banque loue ces œuvres d'art à des parties intéressées; actuellement, environ 6 500 (2005 – 6 000) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil des Arts du Canada a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et cinq instruments de qualité. Le Conseil des Arts gère en outre le prêt de sept instruments de musique, prêtés par un bienfaiteur anonyme jusqu'en août 2009.

7. Autres immobilisations

	2006			2005
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Matériel de bureau	7 025 \$	6 012 \$	1 013 \$	842 \$
Améliorations locatives	4 932	1 621	3 311	3 558
	<u>11 957 \$</u>	<u>7 633 \$</u>	<u>4 324 \$</u>	<u>4 400 \$</u>

8. Avantages sociaux futurs

i) Indemnités de départ

Le Conseil paie des indemnités de départ à ses employés, fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas capitalisé, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Ces indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	1 424 \$	1 328 \$
Coût de l'exercice	236	166
Indemnités payées au cours de l'exercice	(117)	(70)
	<u>1 543 \$</u>	<u>1 424 \$</u>

ii) Indemnités de retraite

Le Conseil et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Ces prestations sont entièrement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. Le Conseil et ses employés ont versé les cotisations suivantes au Régime de retraite de la fonction publique :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Cotisations patronales	1 384 \$	1 346 \$
Cotisations salariales	616	598

9. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent la portion non utilisée des revenus nets des dotations reçues sous forme de legs et de dons affectés à des fins précises établies par les donateurs et qui sont grevés d'affectations d'origine externe. Les contributions reportées comprennent également d'autres sources de revenus affectées à des fins précises. Les fonds des dotations sont inclus dans le portefeuille de placements du Conseil et la quote-part de chaque dotation est calculée selon la valeur marchande du portefeuille au moment où la dotation a été reçue. Les augmentations au cours de l'exercice comprennent les revenus nets ou pertes nettes de placements (intérêt, dividendes, gains nets ou pertes nettes réalisés en capital et gains nets ou pertes nettes de change réalisés et non réalisés) calculés annuellement selon la quote-part de chaque dotation, plus les revenus de toute autre source. L'utilisation des fonds constatée au cours de l'exercice est égale aux dépenses de subventions et d'administration engagées pour donner suite aux fins précises de chaque dotation.

	2006	2005
		(Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	992 \$	1 594 \$
Revenus nets (pertes nettes) de placements	7 889	(1 317)
Utilisation des fonds	(3 142)	(2 863)
Virements (aux) des dotations privées (note 10)	(2 064)	3 578
Solde à la fin de l'exercice	<u>3 675 \$</u>	<u>992 \$</u>

10. Dotations privées

Les dotations privées se composent de dons à fins déterminées reçus par le Conseil. Le principal de 33 835 685 \$ doit demeurer intact. Le Conseil peut également virer au principal une partie du revenu gagné sur ces dons une fois que les besoins opérationnels du Conseil aient été satisfaits. Si les besoins opérationnels du Conseil excèdent les revenus gagnés, un transfert du principal aux opérations sera fait pour le total ou une portion de l'excédent.

	2006	2005
		(Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	69 475 \$	73 053 \$
Contributions reportées virées aux (des) dotations privées (note 9)	2 064	(3 578)
Solde à la fin de l'exercice	<u>71 539 \$</u>	<u>69 475 \$</u>

11. Revenus nets de placements

	2006	2005
		(Redressé – note 17)
	(en milliers de dollars)	
Gains nets sur l'aliénation de placements	18 657 \$	6 449 \$
Gains nets (pertes nettes) de change	3 238	(13 889)
Dividendes	7 088	4 960
Intérêts	3 785	3 205
Virement (aux) des contributions reportées et dotations privées	(4 715)	4 203
Frais de gestion du portefeuille de placements	(1 902)	(1 539)
	<u>26 151 \$</u>	<u>3 389 \$</u>

12. Revenus nets : Banque d'œuvres d'art et Commission canadienne pour l'UNESCO

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art		
Revenus de location	1 837 \$	1 647 \$
Dons d'œuvres d'art	598	-
Autres revenus	202	168
Administration	(1 707)	(1 622)
Amortissement	(125)	(117)
	<u>805 \$</u>	<u>76 \$</u>
Commission canadienne pour l'UNESCO		
	(en milliers de dollars)	
Programme – dépenses	1 049 \$	767 \$
Programme – contributions reçues	(275)	(4)
Administration	1 334	1 183
	<u>2 108 \$</u>	<u>1 946 \$</u>

Les dépenses de programmes représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Ces dépenses sont compensées par les contributions reçues de divers organismes en partenariat avec la Commission pour ces activités. Les dépenses d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

13. Variation des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Diminution (augmentation) des revenus de placements débiteurs	2 070 \$	(3 174) \$
Diminution (augmentation) des débiteurs	3 839	(1 610)
Diminution (augmentation) des montants liés		
aux instruments financiers – actif	552	(555)
Augmentation des frais payés d'avance	(6)	(35)
Diminution des subventions à payer	(997)	(1 278)
Diminution des créiteurs et charges à payer	(149)	(494)
Diminution des revenus reportés	(66)	(55)
(Diminution) augmentation des crédits parlementaires reportés	(1 305)	2 848
(Diminution) augmentation des montants liés		
aux instruments financiers – passif	(484)	526
Augmentation (diminution) des contributions reportées	2 683	(602)
	<u>6 137 \$</u>	<u>(4 429) \$</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation		

14. Engagements

a) Les paiements de subventions se prolongeant pendant les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions de cette catégorie qui ont été approuvées avant le 31 mars 2006 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2007	66 394	\$
2008	14 171	
2009	111	

b) Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Voici le loyer annuel minimum net :

(en milliers de dollars)

2007	3 469	\$
2008	3 469	
2009	3 641	
2010	3 670	
2011	3 519	
2012 – 2014	<u>9 007</u>	
Total	<u>26 775</u>	\$

15. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des opérations avec les apparentés dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées. Durant l'exercice, le Conseil a engagé 79 000 \$ (2005 – 297 000 \$) pour des dépenses de subventions et a enregistré 2 631 000 \$ (2005 – 1 981 000 \$) pour des revenus de location d'œuvres d'art, des contributions et autres revenus avec des apparentés.

Au 31 mars, le Conseil avait inscrit, à son bilan, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs	638	4 451
Subventions à payer	81	219
Créditeurs et charges à payer	7	6
Revenus reportés	737	771

Le Conseil n'est pas exposé à des risques significatifs de taux d'intérêt ou de crédit relativement à ses débiteurs.

16. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les équivalents de trésorerie, les revenus de placements débiteurs, les débiteurs, les montants liés aux instruments financiers dérivés, les placements, le crédit bancaire, les subventions à payer et les créiteurs et charges à payer qui découlent du cours normal de ses activités. La valeur comptable de ces instruments financiers, excluant les placements et les montants liés aux instruments financiers dérivés, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

La juste valeur des placements est estimée en utilisant les cours estimatifs du marché qui sont calculés par les directeurs de placements. La valeur marchande est indiquée à la note 5.

La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés est calculée à partir des taux ponctuels du marché et des taux de change à la fin de l'exercice. La juste valeur est indiquée à la note 4.

17. Redressements des résultats des exercices antérieurs

En 2005, le Conseil a redressé ses états financiers erronément suite à une mauvaise interprétation des principes comptables généralement reconnus du Canada. Des actifs libellés en devises ont été classés comme étant monétaires en 2005, lorsqu'ils auraient dû continuer, comme auparavant, à être classés comme non-monétaires.

En conséquence, ces actifs libellés en devises ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, au lieu du taux historique en vigueur à leur date d'acquisition.

Par conséquent, les états financiers comparatifs présentés pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 ont été redressés. Les corrections se détaillent comme suit : les placements ont augmenté de 3 772 000 \$, les revenus nets de placements et l'excédent (déficit) ont diminué de 11 375 000 \$, les contributions reportées ont augmenté de 47 000 \$, les dotations privées ont augmenté de 927 000 \$, le solde de début du surplus non affecté a augmenté de 14 173 000 \$, ce qui représente l'effet cumulatif de l'erreur des exercices antérieurs à 2005, et le solde à la fin du surplus non affecté a augmenté de 2 798 000 \$.

Il n'y a aucune incidence sur l'information présentée pour l'exercice en cours.

18. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés pour se confirmer à la présentation adoptée en 2006.

Conseil des Arts du Canada

Tableau des subventions par service
pour l'exercice terminé le 31 mars

Tableau 1

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
<u>Programmes des arts</u>		
Musique	26 322 \$	26 808 \$
Théâtre	22 086	22 461
Lettres et édition	20 097	19 983
Arts visuels	17 124	17 318
Danse	14 992	14 819
Arts médiatiques	11 826	12 262
Commission du droit de prêt public	9 042	9 025
Équité	2 102	1 772
Inter-arts	1 446	1 517
Secrétariat des arts autochtones	1 254	529
Promotion de la diffusion	981	1 149
Autres	2 219	2 408
<u>Programme Killam</u>		
Bourses de recherche Killam	1 551	1 009
Prix Killam	500	500
<u>Autres prix et bourses</u>		
Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton	105	105
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	75	75
Commission internationale du théâtre francophone	73	113
Fonds Japon-Canada	72	209
Autres prix et bourses < 50 000 \$	119	166
	132 086 \$	132 328 \$

Conseil des Arts du Canada

Tableau des dépenses d'administration
pour l'exercice terminé le 31 mars

Tableau 2

	2006			2005
	Programmes	Administration générale (en milliers de dollars)	Total	Total
Traitements	6 137 \$	4 577 \$	10 714 \$	10 404 \$
Avantages sociaux	1 567	1 198	2 765	2 609
Locaux	33	3 164	3 197	2 849
Services professionnels et spéciaux	287	984	1 271	1 347
Amortissement	-	930	930	901
Déplacements du personnel	580	310	890	761
Impression, publication et reprographie	23	515	538	661
Communications	155	224	379	410
Dépenses des réunions, y compris honoraires des membres	85	254	339	275
Dépenses et matériel de bureau	5	270	275	268
Gestion de l'information	-	234	234	226
Dépenses diverses	-	43	43	19
	8 872 \$	12 703 \$	21 575 \$	20 730 \$

Régie



L'acteur, dramaturge et metteur en scène Robert Lepage, *Le Projet Andersen*, production d'Ex Machina, œuvre inspirée des contes et de la vie de Hans Christian Andersen. Photo : Érick Labbé

Le mandat du conseil d'administration

Le Conseil des Arts du Canada est régi par un conseil d'administration composé d'une présidente, d'un vice-président et de neuf autres membres provenant de différentes régions du Canada. Les membres sont nommés par le gouverneur en conseil (le Cabinet fédéral) pour une période déterminée. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par année et est responsable des politiques, des programmes et des budgets du Conseil des Arts, ainsi que des décisions relatives aux subventions.

La régie des sociétés désigne le processus et la structure qui servent à administrer et à gérer les affaires d'une société dans le but d'exécuter le mandat de celle-ci. Bien que tout le personnel et tous les membres du conseil d'administration d'un organisme soient responsables du respect et de l'application de la politique de régie de cet organisme, la responsabilité de veiller à l'application et au respect de la politique incombe principalement au conseil d'administration et aux cadres supérieurs de l'organisme.

En leur qualité de gestionnaires de l'organisme, les membres du conseil d'administration ont notamment pour tâche de veiller activement à la régie de l'organisme. Le conseil d'administration doit surveiller les affaires du Conseil des Arts, diriger les cadres supérieurs et s'employer à ce que tous les grands dossiers touchant le Conseil des Arts fassent l'objet d'un examen approprié.

Le conseil d'administration du Conseil des Arts assume la responsabilité globale de l'organisme, incluant ses finances, ses politiques et les décisions relatives à son financement. Les responsabilités des membres du conseil d'administration incluent :

- assister, à Ottawa ou ailleurs, aux réunions du Conseil des Arts;
- voter, sauf lorsqu'il y a conflit d'intérêts;
- établir les politiques générales du Conseil des Arts et approuver ses programmes;
- approuver la répartition du budget entre les différentes disciplines ainsi que les différents objectifs et programmes;
- surveiller l'efficacité des programmes et l'intégrité du système d'évaluation par les pairs;
- autoriser l'attribution de subventions, soit directement, soit en vertu de pouvoirs délégués;

- refléter, lors des discussions, les préoccupations régionales dans le cadre d'une perspective nationale;
- mettre à contribution l'expertise de chaque membre, généralement un aspect des arts, des affaires ou des activités communautaires, tout en demeurant conscient et respectueux des compétences de tous;
- expliquer au milieu artistique, aux dirigeants nationaux, provinciaux et locaux, ainsi qu'au grand public le rôle du Conseil des Arts en matière de soutien aux arts;
- faire partie des comités permanents ou spéciaux du Conseil des Arts;
- représenter le Conseil à des événements publics et, au besoin, dans le cadre d'autres activités;
- accomplir les tâches que le président peut leur assigner.

L'autonomie du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des directeurs indépendants nommés par le gouvernement fédéral. Bien que le directeur (directeur général) et les cadres supérieurs de l'organisme assistent aux réunions du conseil d'administration pour fournir de l'information et rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du conseil d'administration peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du conseil d'administration sont aussi composés de membres du conseil ainsi que d'experts externes sélectionnés en fonction de leurs connaissances et de leur champ d'expertise.

Le conseil d'administration s'assure de disposer des compétences nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions et pour évaluer avec justesse les cadres supérieurs, ainsi que le bien-fondé des initiatives proposées par ces derniers.

À chaque réunion du conseil d'administration, une séance à huis clos entre le conseil et le directeur est prévue. La discussion porte alors sur les dossiers qui, de l'avis du président et du directeur, ne nécessitent pas la participation des autres cadres supérieurs du Conseil des Arts.

À chacune des réunions du conseil d'administration, ce dernier prévoit aussi une séance à huis clos réservée exclusivement aux membres du conseil. L'ordre du jour de cette séance, qui est établi par le président, inclut toute question dont le conseil souhaite discuter en privé.

La planification stratégique

Le conseil d'administration est tenu de formuler les politiques générales et les orientations stratégiques du Conseil des Arts, de développer et d'approuver le plan d'entreprise du Conseil et d'en évaluer la mise en application.

Le plan d'entreprise englobe les affaires et les activités du Conseil des Arts et précise les priorités de l'organisme, ainsi que ses objectifs, ses stratégies, ses indicateurs de rendement et les résultats escomptés. Le document engage le Conseil des Arts à adopter une orientation stratégique planifiée pour une période déterminée.

Le plan d'entreprise résulte d'un processus d'analyse collective des objectifs clés, des priorités, des stratégies et de l'évaluation du contexte pour une période déterminée et pour une période plus longue, analyse menée à la lumière du mandat de l'organisme. Tous ceux qui participent à l'établissement du plan sont effectivement mis au courant des priorités, de l'orientation stratégique et des objectifs de l'organisme. Cet outil sert à orienter les actions prises par le conseil d'administration, les cadres supérieurs et le personnel vers un effort commun et prospectif visant la poursuite du mandat du Conseil. Le plan permet aussi de communiquer avec cohérence, efficacité et transparence les objectifs du Conseil au public et aux partenaires de l'organisme.

Le plan d'entreprise du Conseil des Arts découle d'une analyse détaillée de l'organisme et du contexte dans lequel l'organisme évolue, analyse qui est effectuée par les cadres supérieurs, les chefs de service et les membres du conseil d'administration. Les cadres supérieurs, en consultation avec le conseil d'administration, formulent l'orientation stratégique et rédigent l'ébauche du plan d'entreprise. Le conseil d'administration est responsable de l'évaluation et de l'approbation du plan.

En matière de planification stratégique, les membres du conseil d'administration doivent faire preuve de leadership. Ils contribuent, par leurs compétences individuelles et leurs connaissances spécialisées, à la formulation des politiques du Conseil des Arts et ils aident les cadres à préparer le plan d'entreprise.

En ce qui concerne la planification stratégique, les fonctions du conseil d'administration sont les suivantes :

- fournir des conseils et une orientation aux cadres supérieurs tout au long du processus de planification stratégique;
- approuver l'orientation stratégique et le plan d'entreprise du Conseil des Arts;
- remettre périodiquement en question les postulats, les solutions de rechange et les évaluations qui sont présentés dans le plan d'entreprise;
- surveiller les progrès des cadres supérieurs dans la mise en œuvre des priorités approuvées par le Conseil.

En établissant l'orientation stratégique, le conseil d'administration s'assure que les cadres tiennent compte de tous les facteurs pertinents qui influenceront sur l'orientation future de l'organisme. Une fois approuvé, le plan d'entreprise sert de fondement à l'évaluation de rendement de l'organisme.

Les cadres supérieurs présentent annuellement au conseil d'administration un rapport sur le rendement du Conseil des Arts par rapport aux objectifs fixés dans le plan d'entreprise, ainsi que les résultats concrets obtenus l'année précédente. Cette surveillance régulière du rendement de l'organisme facilite la prise de décisions par le conseil d'administration.

La gestion des risques

Le conseil d'administration s'assure de bien comprendre les principaux risques inhérents aux activités du Conseil et au contexte dans lequel le Conseil évolue. Il doit veiller à ce que les principaux risques liés aux activités du Conseil des Arts soient cernés et que les mesures pertinentes de surveillance et de gestion de ces risques soient mises en place. Pour ce faire, le conseil demande habituellement aux cadres supérieurs de lui présenter des dossiers de synthèse et prend connaissance des rapports des vérificateurs internes et externes.

De plus, le Conseil des Arts est responsable de plusieurs fonds d'investissement, dont la dotation, les fonds spéciaux et les fonds Killam. Les fonds ont pour objectif de produire un rendement réel à long terme, rendement qui servira de source de subventions stable et croissante, tout en assurant un pouvoir d'achat du

capital résiduel. Pour établir les paramètres applicables à la gestion de ces fonds, le conseil d'administration a adopté un Énoncé des politiques et objectifs d'investissement. Cet énoncé est l'outil utilisé, pour la gestion des portefeuilles, par le comité de placements du Conseil des Arts, les gestionnaires de placements et les conseillers, ainsi que, pour l'évaluation du rendement de ces intervenants, par le conseil d'administration.

La Politique de régie

Adoptée en 2001, la Politique de régie est un outil clé dans la quête de haut rendement, d'efficacité et de responsabilisation. Les objectifs de la Politique sont les suivants :

- définir les rôles et les responsabilités du conseil d'administration et des cadres supérieurs dans le processus de saine régie;
- prévoir un mécanisme d'application de normes de responsabilisation rigoureuses;
- établir un cadre de diffusion de l'information à la fois soigné, efficace et rationnel, et suffisamment complet pour donner les renseignements utiles à la prise de décisions, sans toutefois surcharger d'information les cadres supérieurs ou le conseil d'administration;
- identifier les composantes clés à gérer afin de produire des données probantes sur le rendement;
- maintenir un régime de responsabilisation qui soit uniforme et cohérent au sein de l'ensemble de l'organisme et qui forme un ensemble systématique et complet;
- faciliter la prise de décisions stratégiques par le conseil d'administration et les cadres supérieurs;
- regrouper les politiques organisationnelles portant sur la régie dans une politique unique, et ce, dans l'intérêt des membres du conseil d'administration, du personnel et des intervenants externes;

- intégrer les nouvelles pratiques de saine régie et les nouveaux principes à mesure qu'ils sont établis et exigés par le secteur de la régie;
- accroître la confiance du conseil d'administration et du personnel du Conseil des Arts, de même que des partenaires, à l'égard de la gestion du conseil d'administration, du professionnalisme des cadres supérieurs et de l'intégrité du processus d'évaluation par les pairs, puisque ces éléments permettent au Conseil des Arts de remplir son mandat.

La culture de la conduite professionnelle et éthique

La confiance du public est tributaire de la conviction qu'a ce dernier que les titulaires de charges publiques se comporteront selon le code d'éthique. Quelles que soient les circonstances, les membres du conseil d'administration sont tenus d'agir dans les meilleurs intérêts du Conseil des Arts. Ce principe est fondé sur la conviction que les décisions prises dans les meilleurs intérêts du Conseil respecteront également les intérêts des partenaires de ce dernier.

Les membres du conseil d'administration doivent scrupuleusement distinguer les intérêts généraux du Conseil des Arts des intérêts de certains partenaires. Ils doivent éviter de promouvoir leurs intérêts personnels ou ceux de tout autre partenaire ou groupe de partenaires.

Comme titulaires de charges publiques fédérales, les membres du conseil d'administration sont tenus de se conformer au code de déontologie du gouvernement fédéral, dont le texte leur est remis lorsqu'ils sont nommés au conseil d'administration. Ils doivent aussi se plier aux exigences énoncées dans le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat.

Les nominations au conseil d'administration et leur renouvellement

Le conseil d'administration avise le gouvernement des critères pertinents pour la sélection du président de l'organisme, ainsi des compétences et besoins futurs pour de la sélection des membres du conseil d'administration.

Pour bien définir les besoins du Conseil des Arts et de les communiquer aux autorités gouvernementales, le comité de sélection du conseil d'administration tient à jour un « profil des compétences », fondé sur sa connaissance du mandat, de la stratégie, des forces et des faiblesses du Conseil, de même que des questions clés et des défis que doit relever l'organisme. En plus de tenir compte de l'expérience et de l'expertise, il importe de recommander des candidats qui représentent les groupes linguistiques officiels, les régions, les différentes générations, les Peuples autochtones et la diversité culturelle du Canada. Idéalement, les deux éléments que sont l'expertise et la représentativité sont réunis au sein de l'ensemble du conseil d'administration.

Le profil de membre du conseil d'administration, qui est continuellement mis à jour, et les propositions de candidats éventuels qui répondent à ces profils sont présentés à la ministre du Patrimoine canadien, à mesure que des sièges deviennent vacants.

La planification de la relève et les nominations aux postes supérieurs

L'une des principales responsabilités du conseil d'administration est de passer en revue la planification de la relève au poste de directeur du Conseil des Arts, ainsi qu'aux autres postes clés de cadres supérieurs. Tous les ans, avec le concours du comité exécutif, le conseil d'administration passe en revue la planification de la relève à ces postes.

Le processus de sélection du directeur général

En janvier 2006, le poste de directeur général du Conseil des Arts est devenu vacant à la fin du mandat de John Hobday. Comme le prévoyait le processus de planification de la relève, le conseil d'administration a établi un comité de recrutement afin de pourvoir au poste de directeur et a retenu les services d'une agence de recrutement afin de trouver le meilleur candidat pouvant être recommandé à la ministre du Patrimoine canadien. Le processus incluait la préparation d'un profil d'emploi, la définition des objectifs clés, des exigences et des attentes, ainsi qu'une formulation des qualités de leadership requises pour faire avancer l'organisme conformément à la vision et aux priorités définies par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a adopté une démarche concurrentielle et transparente pour trouver le bon candidat : le profil a été préparé en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien et le Bureau du Conseil privé. Le poste a été affiché à l'échelle nationale et sur le site web du Conseil des Arts. Composé de membres du conseil d'administration et d'un expert externe spécialiste de la régie des conseils d'administration, le comité de recrutement a sélectionné et interviewé nombre de candidats. Enfin, l'ensemble du conseil d'administration a approuvé le candidat retenu, et sa nomination au poste de directeur du Conseil des Arts a été recommandée à la ministre.

Comme pour toute autre nomination faite par le gouverneur en conseil, le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé doivent s'assurer que le candidat proposé est celui qui répond le mieux aux exigences du poste. Le 1^{er} mai 2006, la ministre du Patrimoine canadien a proposé la nomination de Robert Sirman au poste de directeur du Conseil des Arts du Canada. Ensuite, la proposition a été présentée au comité permanent du Patrimoine canadien, qui l'a approuvée. Robert Sirman a officiellement accédé au poste de directeur général le 26 juin 2006.

Le processus de nomination des cadres supérieurs

Un processus de dotation conforme aux pratiques et aux principes courants de dotation est en place pour pourvoir à tous les postes de cadres supérieurs. La sélection des candidats est effectuée par le Service des ressources humaines ou par une agence de recrutement de cadres. Les profils des postes sont révisés et mis à jour régulièrement, et les avis de postes vacants sont affichés à l'échelle nationale, ainsi que sur le site web du Conseil, pendant au moins un mois. Les comités de sélection et d'embauche incluent des experts ainsi que des représentants des groupes visés par l'équité en matière d'emploi. Avant de présenter une offre, le Conseil des Arts vérifie attentivement les références. Ces mesures garantissent que les candidats retenus sont les meilleurs qui soient et les plus aptes à accomplir le mandat du Conseil.

Évaluation de rendement du directeur général

Le directeur général est le premier dirigeant de l'organisme. Il exécute les politiques et directives du conseil d'administration du Conseil des Arts et rend compte de ses activités à ce conseil;

il assiste aux réunions du conseil d'administration et à celles des comités du conseil; et il représente le Conseil des Arts en personne ou par l'entremise d'un délégué en ce qui a trait aux relations de l'organisme avec les ministères et agences du gouvernement et les autres organismes engagés dans des activités connexes à celles du Conseil des Arts. Il tient le conseil d'administration au courant des faits importants qui ont une influence sur la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisme. Le directeur est tenu de rendre compte de ses activités au conseil d'administration.

En outre, le directeur :

- fait preuve de leadership sur le plan de la réalisation du mandat, de la vision, des choix stratégiques et des contrôles organisationnels et procéduraux du Conseil des Arts;
- est responsable de la gestion quotidienne des activités du Conseil des Arts et veille au respect et à l'application du plan d'entreprise, ainsi que du cadre stratégique et des politiques approuvés par le conseil d'administration;
- est responsable de l'allocation optimale des ressources et de la supervision des cadres supérieurs;
- maintient un niveau élevé de professionnalisme et d'éthique, et crée un climat propice à l'excellence et au professionnalisme au sein du Conseil des Arts.

Rapports sur l'évaluation de rendement et l'atteinte des objectifs de l'organisme

Le conseil d'administration assume les responsabilités suivantes :

- établir les compétences et caractéristiques qu'il juge essentielles chez le titulaire de la charge de directeur;
- réexaminer et réviser périodiquement la description des fonctions du directeur;
- établir et réexaminer annuellement une série d'objectifs globaux conformes au plan d'entreprise dont la réalisation incombe au directeur et qui intègrent les points de vue du conseil d'administration et du directeur;
- contrôler le rendement du directeur, sur une base annuelle.

Au nom du conseil d'administration, le président communique les résultats de l'évaluation du rendement du directeur à la ministre du Patrimoine canadien.

Les communications avec le Parlement et les autres partenaires

Il incombe au conseil d'administration de veiller à ce que le Conseil des Arts communique de façon efficace avec le Parlement et ses autres partenaires.

Parmi les différents outils de communication avec le Parlement et ses autres partenaires figurent le rapport annuel et le plan d'entreprise du Conseil des Arts. Le conseil d'administration s'assure que le rapport annuel du Conseil des Arts communique clairement la nature complexe des activités de l'organisme ainsi que les questions importantes auxquelles l'organisme doit faire face.

Les questions délicates ou sujettes à controverse, qui risquent d'avoir une incidence particulière dans une région ou une discipline artistique donnée, sont promptement portées à l'attention du conseil d'administration, ainsi que toute communication importante entre les cadres supérieurs et la communauté artistique, le public ou le gouvernement.

Les séances d'orientation des membres du conseil d'administration et la formation continue

L'une des composantes essentielles d'une régie efficace est de veiller à ce que le conseil d'administration obtienne, au moment où il en a besoin, l'information dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions. Le président et le vice-président établissent l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration et des comités, en tenant compte de l'apport de tous les membres du conseil. Le conseil d'administration reçoit une documentation exhaustive avant chacune de ses réunions et des réunions de ses comités. Le conseil reçoit aussi des rapports opportuns sur les travaux de ses comités.

Les nouveaux membres du conseil d'administration reçoivent une documentation d'orientation et peuvent aussi, lors de leur première réunion au conseil, assister aux séances de tous les comités. La documentation qui leur est fournie décrit le rôle du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres, les politiques et l'information relatives au Conseil des Arts et à sa gestion. Les nouveaux membres du conseil d'administration rencontrent aussi l'équipe des cadres supérieurs du Conseil pour discuter des fonctions et des activités clés. Ces mesures sont prises afin que les nouveaux membres comprennent en détail la nature et le mandat du Conseil des Arts, les rôles et responsabilités du conseil d'administration et de ses comités, et la contribution attendue en temps et en énergie des membres du conseil. L'orientation inclut aussi de l'information sur le rôle de fiduciaire du conseil d'administration et les exigences en termes de déontologie et de normes professionnelles.

Le Conseil des Arts offre, au besoin, un programme de formation sur la régie aux nouveaux membres et aux membres actuels du conseil d'administration. En décembre 2005, tous les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs ont participé à une séance de formation d'une journée sur la régie des sociétés d'État, offerte par une firme spécialiste de la régie, qui œuvre aussi auprès du Bureau du Conseil privé. Sous le thème des pratiques de régie des entreprises, la séance a mis l'accent sur les responsabilités des titulaires de charges publiques au sein de l'administration fédérale.

L'évaluation du rendement du conseil d'administration

Selon la Politique de régie du Conseil des Arts du Canada, le conseil d'administration de l'organisme doit établir un mécanisme pour évaluer sa capacité et son rendement, et le comité de la régie doit assumer la responsabilité de l'évaluation quant à :

- l'efficacité du conseil d'administration dans son ensemble;
- l'efficacité des différents comités du conseil d'administration;
- l'apport de chaque membre.

La Politique de régie stipule aussi que le processus d'évaluation :

- repose sur la franchise, la confidentialité et la confiance;

- est divulgué aux partenaires (le processus seulement);
- doit être assorti d'une délimitation claire des responsabilités du conseil d'administration et des cadres supérieurs;
- doit promouvoir une interaction efficace entre les membres.

Tous les ans en juin, le conseil d'administration entreprend l'évaluation de son propre rendement et du rendement de ses comités. Le président du comité de la régie présente le rapport d'évaluation, qui comprend les améliorations recommandées, au conseil réuni à huis clos. Il incombe au président du conseil d'administration de s'assurer que les recommandations sont mises en œuvre par le conseil d'administration et les cadres supérieurs de l'organisme.

Les mandats et la composition des comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration améliorent l'efficacité générale du conseil en se concentrant sur des secteurs d'intérêt précis. Les comités du conseil d'administration, ainsi que leur composition et leur mandat, sont établis par résolution officielle du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve la composition de tous les comités permanents, ainsi que la nomination des représentants du Conseil des Arts au comité exécutif de l'UNESCO et à la Commission du droit de prêt public. L'établissement d'un comité ne dégage pas le conseil d'administration de ses responsabilités à l'égard des travaux ou des décisions du comité.

Le conseil d'administration compte cinq comités permanents : le comité exécutif, le comité de placements, le comité de la vérification et des finances, le comité de la régie et le comité de sélection. Les règlements administratifs définissent les rôles et les responsabilités de ces comités, ainsi que leur composition, leur nombre et les exigences qui leur sont imposées en matière de responsabilisation.

Le travail des comités est partagé entre les membres du conseil d'administration. Les membres des comités sont sélectionnés en fonction de leurs intérêts, de leurs compétences et de leur disponibilité. Par l'entremise de son président, chaque comité permanent informe le conseil d'administration de ses activités, de

ses observations, de ses conclusions et de ses recommandations à toutes les réunions du conseil d'administration.

En 2005-2006, le conseil d'administration a créé deux comités spéciaux : le comité consultatif de Célébrations 2007 et le comité de recrutement du candidat au poste de directeur (directeur général) du Conseil des Arts.

Le comité exécutif :

Entre les réunions du conseil d'administration, le comité exécutif agit au nom du conseil : le comité exécutif exerce tous les pouvoirs du conseil et accomplit toutes les fonctions de ce dernier, à l'exception de celles énumérées ci-dessous :

- la promulgation, l'amendement ou l'abrogation des règlements administratifs;
- l'approbation des politiques du Conseil des Arts, de son plan d'entreprise, de ses budgets de fonctionnement et de placements, du rapport annuel, des états financiers et des subventions.

Le mandat et les pouvoirs du comité exécutif incluent :

- l'examen et l'approbation du rendement du directeur et des autres cadres supérieurs;
- l'examen des avantages indirects et financiers accordés au directeur;
- l'accomplissement de toutes les autres fonctions que lui attribue le Conseil des Arts.

Composition : Karen Kain (présidente du comité), Simon Brault et Laurent Lapierre.

Le comité de placements :

- est chargé de recommander au conseil d'administration des politiques au sujet des placements;
- est autorisé à embaucher des gestionnaires de fonds professionnels pour acquérir, gérer et faire les placements;
- donne au Conseil des Arts des instructions sur la façon d'exécuter et de délivrer des procurations, des certificats de vote,

des documents pour exercer des droits et d'autres ententes liées aux placements de l'organisme;

- présente au conseil d'administration, une fois l'an, à l'une de ses réunions régulières, un rapport sur le portefeuille de placements, qui indique le coût des investissements à l'achat, leur valeur au marché, le rendement des fonds et tout changement apporté ou toute recommandation formulée depuis le dernier rapport;
- veille au dépôt et à la garde des valeurs du Conseil des Arts du Canada.

Composition : Karen Kain, Craig Dowhaniuk et Esther S. Ondrack, ainsi les experts externes suivants (qui ne font pas partie du conseil d'administration) : Tania Willumsen (présidente du comité), John H. Matthews, François Colbert, Susan Luke Hill, William J. Smith et Richard Laferrière (son mandat a pris fin le 1^{er} janvier 2006).

Le comité de la vérification et des finances :

- examine les états financiers du Conseil des Arts;
- présente les états financiers annuels au conseil d'administration et en recommande l'approbation;
- reçoit les rapports du vérificateur général du Canada et des vérificateurs internes et en étudie les recommandations;
- examine les méthodes comptables et les contrôles internes du Conseil des Arts;
- examine toutes les mesures correctives apportées à la suite des vérifications;
- examine les propositions du personnel sur le budget annuel et formule des recommandations au conseil d'administration quant à l'approbation dudit budget;
- accomplit toute fonction de nature financière que le conseil d'administration lui attribue.

Composition : Karen Kain, Simon Brault (président du comité), Craig Dowhaniuk, Esther S. Ondrack et Jeannita Thériault.

Le comité de la régie :

- recommande au conseil d'administration, pour approbation, la teneur et la forme qu'auront les renseignements relatifs à la régie;
- établit un mécanisme d'évaluation de la capacité et du rendement du conseil d'administration;
- organise une séance d'orientation destinée aux nouveaux membres du conseil d'administration;
- veille à ce que la Politique de régie du Conseil des Arts soit tenue à jour, reflète les pratiques exemplaires les plus récentes, et continue de répondre aux besoins du Conseil des Arts;
- examine périodiquement les règlements administratifs de l'organisme et recommande au conseil d'administration les révisions à y apporter;
- passe en revue les conclusions des évaluateurs externes du processus d'évaluation par les pairs et présente son rapport au conseil d'administration;
- accomplit toute autre fonction que le conseil d'administration lui attribue.

Composition : Karen Kain, Simon Brault, David Thauberger (président), Laurent Lapiere et Marie Comeau (dont le mandat a pris fin le 17 février 2006).

Le comité de sélection :

- recommande au conseil d'administration une liste de candidats aux postes de président, de vice-président et de membre du conseil d'administration, lorsque ceux-ci sont vacants. Après avoir été approuvée par le conseil d'administration, la liste des finalistes est soumise à la ministre responsable, pour examen, par le président du comité;
- obtient l'approbation du conseil d'administration avant de retenir les services d'une firme professionnelle de recrutement qui secondera le comité dans sa recherche de candidats aptes à remplir les charges.

Composition : Karen Kain, Simon Brault (président), Manon Blanchette, Tom Hill et David Thauberger.

Le comité consultatif de Célébrations 2007 :

Le comité a pour mandat de fournir des conseils et une rétroaction quant à la planification et à la préparation des activités entourant le 50^e anniversaire du Conseil des Arts. Le comité doit aussi surveiller l'implantation du plan des activités du 50^e, en tenant compte des priorités et décisions du conseil. Le mandat de ce comité consultatif est d'une durée limitée, soit décembre 2005 à décembre 2007.

Composition : Amir Ali Alibhai, Manon Blanchette (présidente du comité), Laurent Lapiere et Marie Comeau (dont le mandat a pris fin le 17 février 2006).

Le comité de recrutement pour le poste de directeur du Conseil des Arts du Canada :

Le mandat du comité, créé en octobre 2005, consistait à recommander au conseil d'administration un candidat au poste de directeur du Conseil des Arts du Canada. La recommandation du conseil d'administration a été présentée à la ministre du Patrimoine canadien en mars 2006.

Composition : Karen Kain (présidente du comité), Simon Brault, Tom Hill, Esther Ondrack, et Denis Desautels (spécialiste externe).

Les autres comités :

Certains membres du conseil d'administration siègent aussi à d'autres comités. David Thauberger siège au comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO; Jeannita Thériault à la Commission du droit de prêt public; Tom Hill à Kakaekwewin (comité consultatif des arts autochtones); et Amir Ali Alibhai au comité consultatif pour l'égalité raciale dans les arts.

Le registre des présences aux réunions du conseil d'administration et de ses comités

(Voir le registre ci-contre.)

La rémunération des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle et des honoraires calculés selon la structure de paiement qui est recommandée par le gouvernement et approuvée par décret. Pour l'exercice de 2005-2006, le total des paiements aux membres du conseil d'administration s'établissait à 142 720 \$.

La rémunération des cadres supérieurs

Le comité exécutif de gestion du Conseil des Arts est composé du directeur général du Conseil et des directeurs des quatre divisions.

En ce qui concerne la rémunération des membres du comité exécutif de gestion, le Conseil des Arts a adopté des échelles

salariales équivalentes à celles établies par le gouverneur en conseil à l'égard de tous les postes de niveau EX de la fonction publique fédérale. En 2005-2006, les échelles salariales étaient ainsi établies :

- directeur général du Conseil de 167 700 \$ à 197 300 \$;
- directeurs des divisions de 115 100 \$ à 174 300 \$.

En 2005-2006, le comité exécutif de gestion était composé des membres suivants : John Hobday, directeur (dont le mandat a pris fin le 20 janvier 2006); Mark Watters, secrétaire-trésorier et directeur financier, et directeur intérimaire (depuis le 21 janvier 2006); André Courchesne, directeur de la Division des arts; Carol Bream, directrice intérimaire de la Division des affaires publiques, de la recherche et des communications; et John Goldsmith, directeur de la Division de partenariats, de réseaux et promotion des arts.

Registre des présences aux réunions du conseil d'administration et de ses comités (du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006)

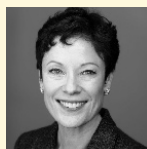
	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de placements	Comité de la vérification et des finances	Comité de la régie	Comité de sélection	Comité consultatif de Célébrations 2007	Comité de recrutement
Nombre de réunions	8	15	4	5	3	5	5	6
K. Kain, présidente	8	15	0	5	3	5	—	5
S. Brault, vice-président	8	15	—	5	3	5	—	6
A. A. Alibhai *	6/7	—	—	—	—	—	5	—
M. Blanchette *	7/7	—	—	—	—	2/2	5	—
M. Comeau **	6/7	—	—	—	3	—	4/4	—
C. Dowhaniuk	6	—	3	4	—	—	—	—
T. Hill	7	—	—	—	—	5	—	6
L. Lapierre	7	15	—	—	3	—	5	—
E. S. Ondrack *	6/7	—	2/2	2/2	—	—	—	6
D. Thauberger	8	—	—	—	3	5	—	—
J. Thériault	8	—	—	5	—	—	—	—

* Nommés le 12 mai 2005. ** Son mandat a pris fin le 17 février 2006.

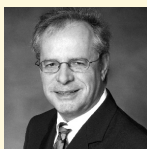
Le Conseil d'administration et la direction du Conseil des Arts du Canada

(au 31 mars 2006)

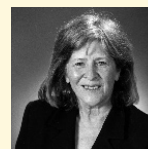
Conseil d'administration



Karen Kain
Ontario
– présidente



Simon Brault
Québec
– vice-président



Jeannita Thériault
Nouveau-Brunswick



David Thauberger
Saskatchewan



Craig Dowhaniuk
Ontario



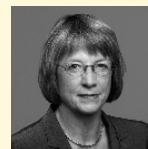
Laurent Lapierre
Québec



Tom Hill
Ontario



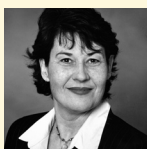
Manon Blanchette
Québec



Esther S. Ondrack
Alberta



Amir Ali Alibhai
Colombie-Britannique



Marie P. Comeau*
Nouvelle Écosse

Directeur général



Mark Watters **

* Le mandat de Marie Comeau a pris fin le 17 février 2006.

** Mark Watters est devenu directeur intérimaire le 21 janvier 2006. Il a remplacé John Hobday, dont le mandat de trois ans a pris fin le 20 janvier 2006.

Comité exécutif de gestion

Mark Watters,
directeur intérimaire et secrétaire-trésorier

Carol Bream,
directrice intérimaire des Affaires publiques,
de la recherche et des communications

André Courchesne,
directeur de la Division des arts

John Goldsmith,
directeur de Partenariat, réseaux et
promotion des arts

Bureau du secrétaire-trésorier et directeur financier, Division de l'administration

Mark Watters,
secrétaire-trésorier, directeur financier et
directeur de la Division de l'administration

Michelle Chawla,
secrétaire adjointe du Conseil

Victoria Henry,
directrice de la Banque d'œuvres d'art

David Schimpky,
secrétaire général de la Commission du
droit de prêt public

David A. Walden,
secrétaire général de la Commission
canadienne pour l'UNESCO

Division de l'administration

Luc Charlebois,
chef de la Planification financière

Daniel Plouffe,
chef des Systèmes de gestion de
l'information

Manon Dugal,
chef des Ressources humaines

William Stevenson,
chef des Services financiers et administratifs

Division des arts

André Courchesne,
directeur

Roger Gaudet,
chef du Service du théâtre

Mandy Heggveit,
chef intérimaire des Services aux arts

Russell Kelley,
chef du Service de la musique

François Lachapelle,
chef du Service des arts visuels

David Poole,
chef du Service des arts médiatiques

Melanie Rutledge,
chef du Service des lettres et de l'édition

Anne Valois,
chef du Service de la danse

Sandra Bender,
coordonnatrice du développement des
marchés du Bureau de la promotion de la
diffusion

Melinda Mollineaux,
coordonnatrice du Bureau de l'équité

Louise Profeit-LeBlanc,
coordonnatrice du Secrétariat des arts
autochtones

Claude Schryer,
coordonnateur du Bureau Inter-arts

Division des affaires publiques, de la recherche et des communications

Carol Bream,
directrice intérimaire

Donna Balkan,
gestionnaire principale des communi-
cations de l'Unité des relations publiques et
médiatiques

Kim Lymburner,
gestionnaire de l'Unité de la Planification
opérationnelle

Claire McCaughey,
gestionnaire de l'Unité de la recherche

Terry O'Grady,
gestionnaire de l'Unité de la conception, de
la rédaction et des publications

Janet Riedel Pigott,
directrice intérimaire des Prix et dotations

Division de Partenariat, réseaux et promotion des arts

John Goldsmith, directeur

Kelly Wilhelm,
coordonnatrice de Partenariat et réseaux

Biographies des membres du conseil d'administration

Karen Kain

Karen Kain est une ballerine de renommée internationale. Originaire de Hamilton (en Ontario), elle a étudié à l'École nationale de ballet, s'est joint au Ballet national du Canada en 1969 et est devenue première danseuse du Ballet en 1971. La médaille d'argent qu'elle a remportée au Concours international de ballet à Moscou, en 1973, a contribué au lancement d'une fabuleuse carrière au cours de laquelle elle a incarné les plus grands rôles du répertoire au sein des plus prestigieuses compagnies de ballet au monde. Codirectrice artistique du Ballet national du Canada de 2001 à 2005, elle a été nommée directrice artistique du Ballet en 2005. Lauréate du prix international Cartier pour l'ensemble de ses réalisations et du Prix du Gouverneur général pour les arts de la scène, elle est Compagnon de l'Ordre du Canada et Officier de l'Ordre des arts et des lettres de la France. Karen Kain a reçu des diplômes honoris causa de l'Université de Toronto ainsi que des universités York, McMaster et Trent. Elle a été nommée présidente du Conseil des Arts du Canada le 14 septembre 2004.

Simon Brault

Simon Brault est directeur général de l'École nationale de théâtre du Canada depuis 1997. Étroitement associé au Forum d'action des milieux culturels de la Métropole, il est l'instigateur des Journées de la culture, un vaste mouvement de démocratisation culturelle à la grandeur du Québec, dont la première édition annuelle a eu lieu en 1997. À l'occasion du Sommet de Montréal, en 2002, il a conduit une délégation qui regroupait des chefs de file de la communauté culturelle et qui militait en faveur de la reconnaissance du rôle essentiel que jouent les arts et la culture sur le développement de la ville. Membre fondateur de Culture Montréal, il est président de cet organisme depuis sa création en 2002. Officier de l'Ordre du Canada, Simon Brault a été nommé vice-président du conseil d'administration le 31 mars 2004.

Jeannita Thériault

Jeannita Thériault compte plus de 20 années d'expérience en communications et en relations avec les médias et possède un diplôme

de l'Université de Moncton dans ces domaines. Elle a été agente des communications au sein de plusieurs ministères provinciaux du Nouveau-Brunswick (dont Santé et Services communautaires; Municipalités, Culture et Habitation) ainsi qu'au ministère fédéral Emploi et Immigration Canada. À Moncton, elle a été journaliste au quotidien *Le Matin*, directrice de la salle des nouvelles de la radio CHLR ainsi que recherchiste et animatrice à la télé de Radio-Canada. Sur le plan artistique, Jeannita Thériault a été chanteuse, scénariste, comédienne et directrice artistique d'une troupe de théâtre pour enfants. Poète primée, elle a aussi reçu un prix pour sa pièce *Bonsoir Mélas*. Jeannita Thériault est membre du conseil d'administration depuis le 22 août 2000.

David Thauberger

David Thauberger est un artiste des arts visuels. Il a étudié à l'Université de la Saskatchewan, à la California State University et à la University of Montana. À la Mackenzie Art Gallery, il a organisé *Grassroots Saskatchewan*, première grande exposition d'œuvres d'art populaire de la Saskatchewan. Il a aussi travaillé comme consultant en arts visuels pour le Saskatchewan Arts Board et a été membre du conseil d'administration de la Mackenzie Art Gallery. Son œuvre a fait l'objet de nombreuses expositions et est représenté dans de nombreuses collections canadiennes d'œuvres d'art (Glenbow Museum, Mendel Art Gallery, Winnipeg Art Gallery, Musée des beaux-arts de l'Ontario, Art Gallery of Nova Scotia et Musée des beaux-arts du Canada). David Thauberger est membre du Conseil des Arts du Canada depuis le 26 février 2002.

Craig Dowhaniuk

Craig Dowhaniuk est directeur exécutif de la fondation philanthropique Morgan-Firestone. Il a été administrateur de la commission scolaire des écoles séparées de Hamilton-Wentworth ainsi que membre des conseils d'administration de l'organisme Junior Achievement, de Hamilton-Wentworth, et de la fondation McMaster Medical Fund. Il siège aux comités des campagnes de financement de la clinique régionale de cancérologie Juravinski et de l'Hôpital St. Joseph de Hamilton. Il siège aussi au conseil consultatif de la

maison de retraite Atrium Villa et au conseil des gouverneurs de la Art Gallery of Hamilton. Il a participé à de nombreuses activités de financement communautaire. Craig Dowhaniuk est membre du conseil d'administration depuis le 7 mai 2002.

Laurent Lapierre

Laurent Lapierre (B.A., B.Ed., B.Hist., M.B.A., Ph.D.) est professeur titulaire de la Chaire de leadership Pierre-Péladeau à HEC Montréal. Il a été le premier directeur général de la Société artistique de l'Université Laval et le premier directeur administratif du Théâtre du Trident. Il est l'auteur de plusieurs livres dont *Imaginaire et Leadership* (3 tomes). Il a reçu de nombreux prix dont le prestigieux Prix de la pédagogie de HEC Montréal, le Prix 3M de reconnaissance en enseignement de la Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur (SAPES) et le Prix d'excellence en enseignement de la gestion, région du Québec, décerné par le *National Post* et PriceWaterhouseCoopers. Il est l'animateur de l'émission *Leaders*, diffusée à la chaîne numérique Argent. Laurent Lapierre a été nommé au conseil d'administration le 5 novembre 2004.

Tom Hill

Tom Hill a dirigé le musée du Woodland Cultural Centre, près de Brantford. Il a aussi été conservateur, écrivain, historien de l'art, bénévole et artiste. Tom Hill, qui est un Konadaha Seneca, a étudié au Ontario College of Art. Il possède aussi un certificat en études muséales de l'Association des musées de l'Ontario. Après sa participation au Pavillon des Indiens du Canada à l'Expo 67, il est devenu le premier conservateur d'art autochtone au pays. Membre infatigable d'innombrables comités et conseils d'administration, il a en outre beaucoup enseigné et écrit. En 2004, il a remporté l'un des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques et reçu un doctorat honorifique de l'Université Wilfrid-Laurier. Tom Hill a été nommé membre du conseil d'administration le 25 novembre 2004.

Amir Ali Alibhai

Amir Ali Alibhai est artiste des arts visuels, conservateur indépendant et écrivain. Depuis 1997, il s'occupe du programme artistique du centre communautaire Roundhouse, à Vancouver. Auparavant, il a travaillé pendant plusieurs années comme éducateur et conservateur invité à la Richmond Art Gallery et a été conservateur adjoint à la Surrey Art Gallery de 1995 à 1997. Amir Ali Alibhai a obtenu, en 1989, un baccalauréat en beaux-arts de l'Université de la Colombie-

Britannique et, en 2000, une maîtrise en arts sur la collaboration interculturelle dans le domaine de spécialisation de l'analyse et de l'élaboration de programmes d'études. Amir Ali Alibhai a été nommé membre du conseil d'administration le 12 mai 2005.

Manon Blanchette

Manon Blanchette est directrice des services au public du Musée d'art contemporain de Montréal. Auparavant, elle a œuvré au Musée à titre de conservatrice et de directrice des communications et du marketing. Elle a été conservatrice en chef de la Walter Phillips Gallery de Banff, en Alberta, conseillère culturelle à l'Ambassade du Canada à Paris, et directrice du Centre culturel canadien. Titulaire d'un D.E.A. (Paris) et d'un doctorat en études et pratiques des arts (UQAM), auteure de nombreux ouvrages et articles sur l'art contemporain, elle a enseigné l'histoire de l'art et la critique d'art aux universités de Montréal et de Chicoutimi et donné des conférences sur l'art et la gestion des arts. Manon Blanchette a été nommée membre du conseil d'administration le 12 mai 2005.

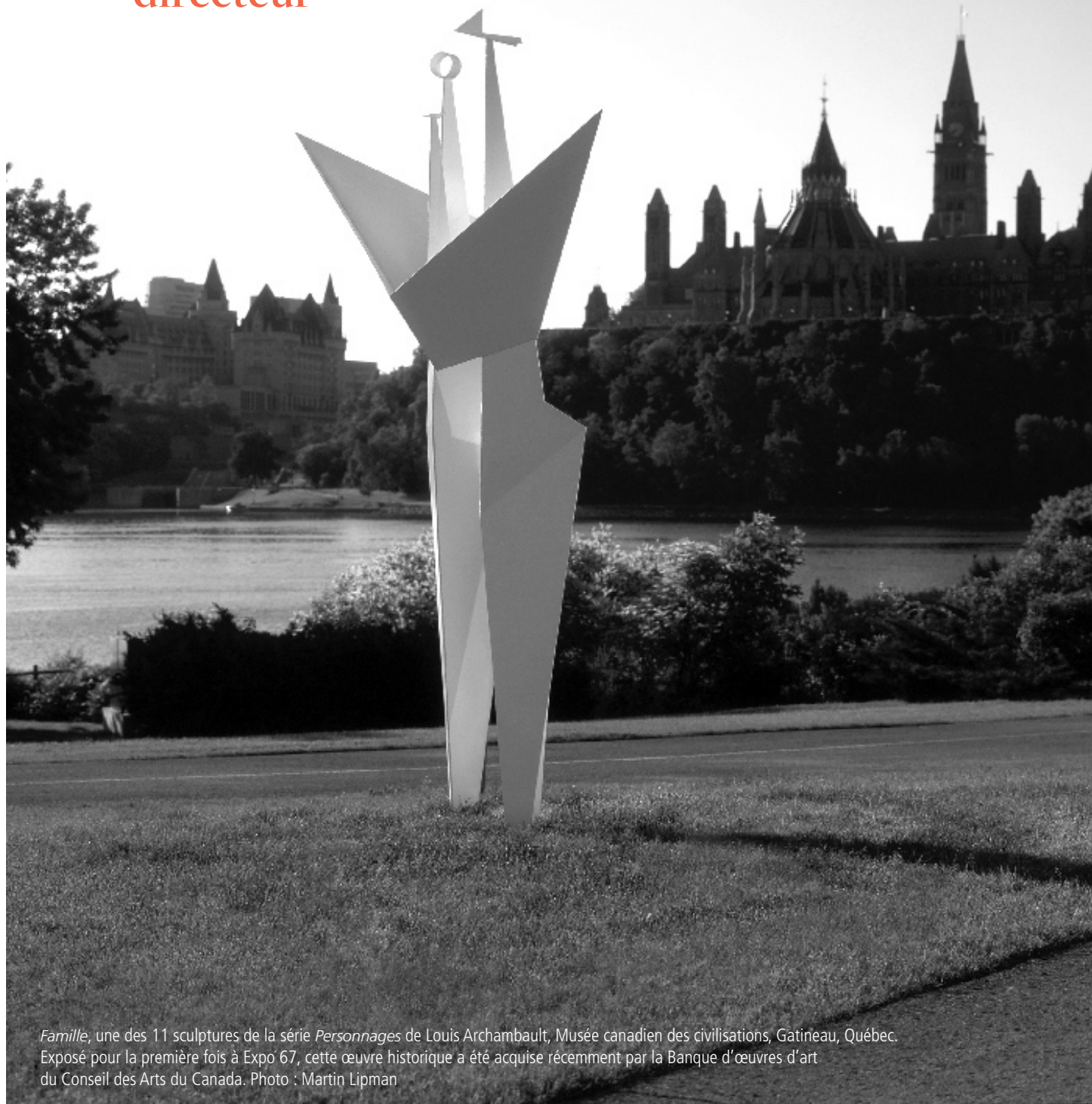
Esther S. Ondrack

Esther S. Ondrack a commencé à travailler à la Canadian Chieftain Petroleum Ltd en 1965, après avoir obtenu un diplôme de l'Université de l'Alberta, puis a œuvré auprès de la Chieftain Co. Ltd et de la Chieftain International, Inc., sociétés ouvertes spécialisées dans la production et l'exploration pétrolière et gazière en Alberta et dans le monde. Actuellement associée à la société privée d'investissement Chieftain Financial Ltd., elle a siégé à de nombreux conseils d'administration, dont ceux des sociétés de la Chieftain, de TELUS, de l'Office d'expansion des entreprises et du Fonds de consolidation des arts de la scène de l'Alberta, du Edmonton Arts Council et de la Edmonton Symphony Society. Esther S. Ondrack a été nommée membre du conseil d'administration le 12 mai 2005.

Marie P. Comeau

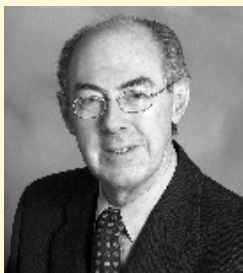
Marie P. Comeau travaille au ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse. Elle a été animatrice et réalisatrice à la radio, ainsi qu'actrice, et a œuvré dans de plusieurs organismes culturels. Elle a été présidente de la Nova Scotia Film Development Corporation et du Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse, ainsi que vice-présidente de l'Association des artistes de la Nouvelle-Écosse et de la troupe de théâtre Les Araignées du Boui-Boui. Elle a été nommée membre du conseil d'administration le 18 février 2003.

Réflexions de l'ancien directeur



Famille, une des 11 sculptures de la série *Personnages* de Louis Archambault, Musée canadien des civilisations, Gatineau, Québec. Exposé pour la première fois à Expo 67, cette œuvre historique a été acquise récemment par la Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada. Photo : Martin Lipman

Créer les conditions propices au succès



Lorsque le Conseil des Arts du Canada a été créé il y a près de 50 ans, je doute qu'à l'époque quiconque ait alors imaginé l'effet qu'allait avoir cette institution sur la vitalité culturelle de ce pays. Cet investissement audacieux dans les arts s'est avéré pertinemment bouleversant. Il a stimulé et, en

même temps, validé la créativité des artistes qui avaient alors besoin d'un tel appui pour s'épanouir. Les artistes canadiens de toutes les disciplines communiquent aujourd'hui de fascinants messages, et le grand public canadien leur répond avec enthousiasme. Le secteur des arts et de la culture, qui a grandi et évolué afin de refléter le caractère de plus en plus urbain et diversifié de la population, captive maintenant l'attention d'un monde dont les collectivités sont de plus en plus branchées les unes sur les autres.

Tout au long de cette période, le Conseil a dû se montrer aussi créatif et souple que les artistes et les organisations qu'il servait. Invariablement, il a fonctionné avec, d'un côté, un financement public limité et, de l'autre, des demandes croissantes de financement public. Le Conseil a toujours dû défendre le bien-fondé des arts. Alors que les exigences en matière de responsabilisation à l'égard de l'utilisation des fonds publics sont maintenant plus grandes que jamais, le Conseil ainsi que ses homologues provinciaux et territoriaux doivent encore une fois faire valoir auprès des décideurs que les arts, loin d'être superflus, apportent une contribution inestimable à la vie de tous et à la qualité de vie au Canada.

Afin de répondre aux défis actuels, le conseil d'administration et le personnel du Conseil des Arts se sont mobilisés pour imaginer l'avenir, pour faire le point et pour planifier de façon pragmatique. En rédigeant le document cadre *Tracer l'avenir*, nous avons entrepris de tracer les lignes d'un avenir où les arts « figurent au cœur de la vie personnelle de chacune et de chacun, ainsi qu'au cœur de la vie que partagent toutes les Canadiennes et tous les

Canadiens; constituent une source débordante de fierté et de valeurs collectives et nationales; reflètent la diversité du Canada; et présentent au monde un Canada dynamique, créatif, innovateur et cosmopolite ». Un intensif examen interne des programmes a permis de recenser les forces et les faiblesses de l'organisation; une vérification interne a permis d'apporter des améliorations continues à l'important et solidement établi système d'évaluation par les pairs, qui voit annuellement à l'administration des quelque 16 000 demandes de financement déposées auprès du Conseil. L'effet cumulatif de ces mesures a jeté les bases d'un nouveau plan d'entreprise pour la période 2005 à 2008. Ce plan établit des buts et des objectifs clairs et mesurables.

Alors que « soutenir l'excellence » devenait le mot d'ordre du Conseil dans son travail auprès de la communauté des arts, l'efficacité de la gestion, la transparence et la pertinence devenaient les éléments clés de son travail au quotidien. Les quatre buts — soutenir l'excellence artistique par un financement stable, favoriser la créativité par un soutien souple, rendre les arts plus accessibles et plus intégrés à la collectivité, et gérer la croissance — postulent que l'excellence artistique ne peut être soutenue que dans la mesure où les organisations recherchent elles-mêmes une bonne gouvernance, une gestion hautement compétente et bien formée ainsi qu'un engagement envers la responsabilité fiscale.

Alors que le besoin de ressources additionnelles se faisait de plus en plus criant au cours de la dernière décennie, il est clairement apparu que les différents organismes de soutien aux arts — les conseils des arts, les trois ordres de gouvernement, les fondations et le secteur privé — devaient davantage travailler sous le signe de la collaboration. L'environnement complexe du financement des arts impose une meilleure compréhension des rôles ainsi que des communications accrues sur les questions de politiques et de programmes, sur les priorités et sur les tendances. Bien que le Conseil et les organismes provinciaux et territoriaux de financement des arts aient tenu des rencontres informelles depuis plusieurs années, ce n'est qu'en octobre 2005 que le réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC)

a été officiellement constitué. L'OPSAC, qui a déjà fait de l'excellent travail pour partager les diverses ressources et faire valoir l'importance des arts et de l'éducation, a lancé les travaux en vue de l'établissement d'une base de données commune. Cette base jouera un rôle central lors de l'exercice de simplification du processus de demande de financement, qui s'impose graduellement avec la conversion progressive vers un système de demande de subvention en direct.

Comme nous avons mis l'accent sur la consolidation des organisations artistiques, nous avons fait de même au sein du Conseil en instituant un système de perfectionnement professionnel pour le personnel. La formation au leadership fait maintenant partie intégrante du fonctionnement du Conseil. Jumelé à l'amélioration des communications, ceci permet de faire du Conseil une organisation intégrée et efficace, apte à toujours mieux servir son milieu.

Prises ensemble, ces initiatives ont permis de créer les conditions favorables à une percée vers un soutien accru de la part du Conseil. Cependant, les Canadiennes et les Canadiens qui reconnaissent le rôle et la valeur des arts dans notre société ont encore beaucoup de travail à faire pour que nous puissions miser efficacement sur l'immense potentiel des artistes en émergence. Le Canada ne peut perdre cette somme de talent. Nous devons nous préparer à faire des investissements intelligents qui nous permettront d'obtenir des résultats aussi remarquables que ceux obtenus depuis 1957.

J'ai été honoré de servir à titre de directeur du Conseil des Arts du Canada, de travailler étroitement avec un personnel véritablement dévoué et de goûter au leadership et à l'engagement passionné de notre présidente, Karen Kain. En revoyant le chemin parcouru, je retiens par-dessus tout la collaboration et les encouragements que j'ai reçus de tant de personnes au Canada qui, comme moi, croient en l'importance de promouvoir les arts au bénéfice de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

John Hobday, C.M.

John Hobday a été directeur du Conseil des Arts du Canada de janvier 2003 à janvier 2006. En mai 2006, grâce à un don de la Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman, le Conseil a créé le Prix John-Hobday en gestion des arts afin de reconnaître et de promouvoir le leadership dans la communauté des arts.